



Ecole des Hautes Etudes
Commerciales,
Coin Viger et St-Hubert

PRIX COURANT



Fondé en 1887

MONTREAL, vendredi 19 avril 1918

Vol. XXXI—No 16



Offrez à la Ménagère

les Produits Borden, avec votre plus forte recommandation.

Plus elle est difficile, plus elle est satisfaite de la qualité délicate des

PRODUITS LAITIERS **BORDEN**

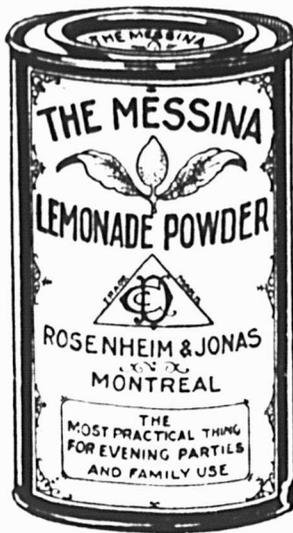
car les produits Borden sont tous, entièrement de qualité excellente. Le lait de choix préparé et rendu parfait par les méthodes scientifiques les plus perfectionnées font des Produits Laitiers Borden, des modèles de qualité. Votre stock en est-il convenablement garni?

BORDEN MILK COMPANY., LTD.

"Leaders of Quality"
MONTREAL



Pour la Saison de la Chaleur



Les Epiciers qui se soucient de la prospérité de leur commerce se hâtent aujourd'hui de se munir des articles dont toutes les ménagères ont besoin l'été. L'un de ces articles, de vente considérable, est

La Poudre **MESSINA**

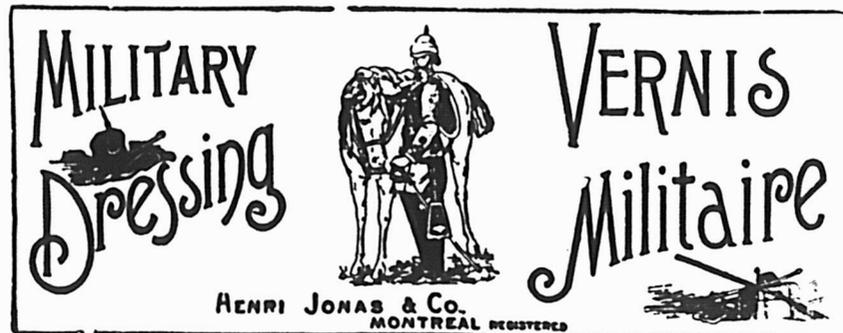
la meilleure qui existe pour faire la limonade et dont la marque de fabrique depuis longtemps célèbre a été obtenue en 1874 par Rosenheim et Jonas.

LA SAUCE WORCESTERSHIRE PERFECTION DE JONAS

est aussi très demandée en été, car elle est sans égale pour aiguïser l'appétit en relevant le goût des soupes, viandes, poissons, salades, etc.

Il ne faut pas oublier le

Vernis Militaire de Jonas



qui donne un brillant solide à la chaussure sans l'endommager. Par les temps de pluie et de poussière il devient une nécessité.

HENRI JONAS & CIE

MAISON FONDÉE EN 1870

173-177 rue Saint-Paul Ouest,

MONTREAL

Le Plat de Famille

Tout membre de la famille accueilli avec plaisir un plat fumant des délicieuses fèves au lard Simcoe.

Toute ménagère apprécie la haute valeur alimentaire de ce mets, et aussi le fait qu'il n'est nécessaire que de le faire chauffer pour qu'il soit prêt à être servi.



LES FEVES AU LARD MARQUE *de* SIMCOE

(avec Sauce aux Tomates)



"Le Sceau de la Qualité"

devraient être prises en stock par tout épicier.

Vos ventes vous seront plus profitables, si vous donnez votre appui à cette ligne. Elle vous procure un gros bénéfice et affermit votre réputation d'épicier de premier ordre.

Chaque grosseur de boîte aide à la vente d'une autre.

PRIX COURANT

Dans la liste qui suit sont comprises uniquement les marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents, représentants ou manufacturiers eux-mêmes.

WALTER BAKER & CO., LTD.

Chocolat Premium, pains de ½ livre et de ¼ livre, boîte de 12 livres, par livre0.37

Breakfast Cocoa, boîtes de 1-5, ¼, ½, 1 et 5 livres0.41

Chocolat sucré, Caracas, ¼ et ½ de liv., boîtes de 6 liv.0.33

Caracas Tablets Cartons de 5c, 40 cartons par boîte, la boîte .1.35

Caracas Tablets, cartons de 5c, 20 cartons par boîte, la boîte 0.70

Caracas Assortis 33 paquets par boîte, la boîte .1.20

Chocolat sucré, "Diamond", pain de 1-16 de livre, boîtes de 6 livres, la livre0.26

Chocolat sucré Cinquième, pains de 1-5 de livre, boîtes de 6 livres, la livre0.25

Cacao Falcon (pour soda chaud et froid) boîtes de 1, 4 et 10 livres, la livre0.36

Les prix ci-dessus sont F.O.B. Montréal.



REGISTERED TRADE-MARK

BRODIE & HARVIE, LIMITED

Farines préparées de Brodie. La doz "XXX" (Etiquette rouge) paquets

de 3 livres 2.75

Paquets de 6 livres 5.40

Superb, paquets de 3 livres 2.60

Paquets de 6 livres 5.10

Crescent, paquets de 3 livres 2.65

Paquets de 6 livres 5.20

Buckwheat, paquets de 1½ livres. 1.75

— — — 3 livres. — — — 6 livres.

Griddle Cake, paquets de 3 liv. Paquets de 5 livres Pancake, paquets de 1½ livre

Avoine roulée Perfection, la douzaine de paquets0.00

Pancake, paquets de 1½ livre. Les caisses contenant 12 paquets de 6 livres ou de 2 douzaines de 3 livres, à 30 cents chaque.

La pleine valeur est remboursée pour caisses retournées complètes et en bon état seulement.

Pour les cartons contenant ½ douzaine de paquets de 6 livres, ou 1 douzaine de paquets de 3 livres, pas de frais.

Condition: argent comptant.

W. CLARK, LIMITED, Montréal.

Conserves La douz. Corned Beef Compressé ½s. 2.90

Corned Beef Compressé 1s. 4.45

Corned Beef Compressé 2s. 9.25

— — — 6s. 34.75

Corned Beef Compressé14s. 80.00

Roast ½s. 2.90

Boast 1s. 4.45

Roast 2s. 9.00

Roast 6s. 34.75

Boeuf bouilli 1s. 4.45

Boeuf bouilli 2s. 9.00

Boeuf bouilli 6s. 34.75

Veau en gelée ½s. 0.00

Veau en gelée 1s. 0.00

Fèves au lard, Sauce Chili, étiquettes rouge et dorée, caisse de 66 livres, 4 douzaines à la caisse, la douzaine0.95

do, 43 livres, 4 douzaines, la douz. 1.25

do, grosses boîtes, 42 livres, 2 douzaines, la douzaine 2.30

do, boîtes plates, 51 livres, 2 douzaines, la douzaine 2.95

— à la Végétarienne, avec sauce tomates, boîtes de 42 livres.2.00



— au lard, grandeur 1½.

Sauce Chili, la douzaine 1.90

Pieds de cochons sans os 1s. 4.95

Pieds de cochons saisis os 2s. 9.25

Boeuf fumé en tranches, boîtes de fer-blanc 3.45

Boeuf fumé en tranches, pots en verre 1s. 3.45

Le Soda à Pâte "COW BRAND"

est toujours fiable, pur, uniforme

En raison de sa qualité fiable bien connue, de sa pureté absolue et de sa force le Soda Cow Brand est le grand favori de toutes les ménagères partout. Il se vend constamment et vous rapporte un bon profit.

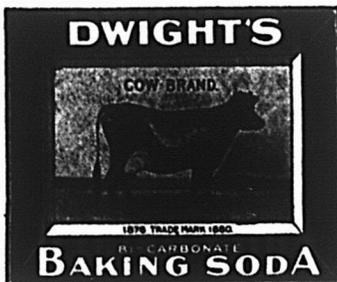
Achetez-en de votre marchand en gros.

CHURCH & DWIGHT

(LIMITED)

Manufacturiers

MONTREAL



FORTE DEMANDE POUR LES DEUX



La saison des Bourrures pour Colliers de chevaux est arrivée. Les propriétaires de chevaux prennent de grandes précautions, car les chevaux ont trop de valeur pour qu'on les néglige.

Les Bourrures à Collier Marque Tapatco sont d'une grande durabilité et ont des caractéristiques exclusives brevetées qui constituent une grande amélioration sur les bourrures ordinaires de fatigue.

Donnez à vos clients le mieux qui puissent procurer l'argent et l'expérience en leur offrant les colliers de chevaux marque Tapatco.

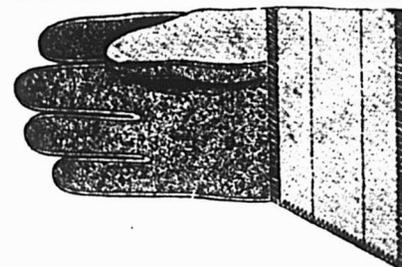
Les Gants de Coton

sont en grande demande à cette époque de l'année et surtout cette année vu l'entrain avec lequel les gens entrent dans la grande campagne de Production.

Les gants de coton Tapatco obtiennent invariablement les ventes—

leur qualité est de confiance, leur apparence nette et ils durent longtemps. Mettez en évidence la marque Tapatco et obtenez immédiatement un bon bénéfice et une clientèle pour l'avenir.

Elles sont de couleur Brune ou Blanche ou Vieil or Massif avec bord en feutre rouge. Largeurs: 10", 11" ou 12" et dimensions de 18" à 25".



Faits avec poignets et gantelet tricotés ou à bande, Pesantour léger, moyenne ou élevé. Gants et mitaines Jersey de couleur Oxford, Tan et Ardoise. Nous fabriquons aussi un gant avec intérieur en cuir "leatherette" qui triomphe partout.

The American Pad & Textile Co.

CHATHAM (ONT.)



LA CELEBRE

Marmelade aux Oranges

DE

SEVILLE, de

WAGSTAFFE

*La Confiture de Framboises Pures
de Wagstaffe*

Nous en avons des stocks importants. Commandez-en
à vos fournisseurs.

Fraises Pures de Wagstaffe

Nous en avons de bons stocks. — de —

Fraises Ecrasées en Gelée de Wagstaffe

Stocks importants.



WAGSTAFFE, LIMITED

HAMILTON, CANADA

— — — en verre	½s. 2.75
— — — en verre	¼s. 1.75
Langue, jambon et pâté de veau	
.. .. .	¼s. 1.95
Jambon et pâté de veau	¼s. 1.95
Vlantes en pots épicés, boîtes en	
ferblanc, boeuf, jambon, langue	
veau gibier	¼s. 0.75
— — — en ferblanc, boeuf,	
jambon, langue, veau, gibier. ½s.	1.40
— — — de verre, poulet, jam-	
bon, langue,	¼s. 2.35
Langues	½s.
— — —	1s.
— de boeuf, boîtes en fer-	
blanc	½s. 3.75
— — —	1s. 7.50
— — —	1½s. 12.00
— — —	2s. 15.50
— en pots de verre	
— de boeuf pots de verre,	
.. .. .	size 1½ 14.00
— — —	2s. 17.00
Mince Meat en "tins" cache-	
tées hermétiquement	



Mince Meat	1s. 3.25
Mince Meat	2s. 4.95
Mince Meat	5s. 13.50

CANADIAN BOILED DINNER

1s.	2.45
2s.	5.95
Mince meat.—	
En seaux de 25 livres	0.23
En cuves, 50 livres	0.23
Sous verre	3.95

KETCHUP AUX TOMATES

Bouteilles,	
— 56" 16 —	3.50

BEURRE DE PEANUT

Beurre de Peanut, 16 " — ¼ — 2	1.45
Beurre de Peanut, 24 " — ½ — 2	1.95
Beurre de Peanut, 17 " — 1 — 1	2.45
Boîtes carrées	
Seaux 24 livres	0.27
Seaux 12 livres	0.28
Seaux 5 livres	0.30
Clark's Fluid Beef Cordial, bou-	
telles de 20 onces, 1 douzaine	
par caisse, la douzaine	10.00
Clark Fluid Beef Cordial, bout.	
de 10 onces, 2 douz. par caisse,	
la douz.	5.00
Fèves au lard, sauce tomate,	
étiquette bleue, caisse de 66 li-	
vres, 4 douzaines à la caisse, la	
douzaine.	0.95
do, 41 liv., 4 douz., la douz. 1's	1.25
do, 40 liv., 2 douz., la douz. 2's	2.30
do, boîtes plates, 49 liv., 2 douz.,	
la douz.	3's 2.95
do, grosses boîtes, 67 liv., 2 douz.,	
la douz.	3.35
do, grosses boîtes, 96 liv., 1 douz.,	
la douz.	12.00
do, grosses boîtes, 82 liv., ½ douz.,	
la douz.	20.00

FEVES AU LARD

Etiquette rose, caisse de 66 liv.,	
4 douz. à la caisse, la douz.	0.85
do, 43 liv., 4 douz. à la caisse, la	
douz.	1.15
do, 42 liv., 2 douz. à la caisse, la	
douz.	1.95
do, boîtes plates, 51 liv., 2 douz.,	
la douz.	2.50
do, grosses boîtes, 68 liv., 2 douz.,	
la douz.	2.95
do, grosses boîtes, 96 liv., 1 douz.,	
la douz.	10.00
do, grosses boîtes, 82 liv., ½ douz.,	
la douz.	18.00
Pork & Beans, Tomato, 1½	1.90
Pork & Beans, plain, 1½	1.65
Veau en gelée	0.00
Hachis de Corned Beef ¼s	1.95
Hachis de Corned Beef 1s	3.45
Hachis de Corned Beef 2s	5.45
Beefsteak et oignons ½s	2.90
Beefsteak et oignons 1s	4.45
Beefsteak et oignons 2s	8.45
Saucisse de Cambridge 1s	4.45
Saucisses de Cambridge 2s	8.45
Pieds de cochons sans os ½s	2.90

Prix sujets à changements sans avis.
Commandes prises par les agents su-
jettes à acceptation de La Maison.
(Produits du Canada.)

KLIM

Grandeur Hôtel, 6 boîtes de 10 li-	
vres, à la caisse	\$15.50
Grandeur Famille, 24 boîtes de	
16 onces, à la caisse.	6.30
Grandeur Echantillon, 48 boîtes	
de 4 onces, à la caisse	4.50

Eprouvez-vous des difficultés à vous approvisionner de certaines marchandises?

La chose est fort probable car la guerre a eu pour effet de soustraire à notre activité commerciale de nombreuses sources étrangères d'approvisionnement. Il s'ensuit que beaucoup de marchands éprouvent des difficultés multiples à se procurer des marchandises qui cependant sont réclamées impérativement par leurs clients, et de ce fait voient leur magasin négligé au profit d'autres mieux approvisionnés.

Vous pouvez remédier, dans une certaine mesure, à cet état de choses, en vous adressant à nous pour tout ce dont vous avez besoin et que vous ne pouvez vous procurer au pays.

Nous agissons comme acheteurs à commission, et nous sommes en rapports avec tous les pays du monde, ce qui nous permet de vous aider à vous procurer tous articles dont vous manquez; Vêtements, Etoffe, Epicerie, Margarine, Conserves, Chaussures, Ferronneries, Nouveautés, Papeterie, Produits Pharmaceutiques ou autres.

Notre situation exceptionnelle et nos relations étendues nous mettent en mesure de répondre à vos besoins à des conditions de prix très avantageuses.

Ecrivez-nous en français si vous le désirez, et confiez-nous vos difficultés d'achat, nous saurons y remédier.

York Mercantile Co.
21 Park Row,
NEW YORK CITY

Savoir acheter est un gros
élément de succès en affaires.
Nous pouvons vous y aider.



Faits au Canada



N'attendez pas la saison des conserves pour commander vos **BOCAUX**

Maintenant que le printemps est revenu, la saison des conserves de légumes et fruits arrivera bien vite et il s'ensuivra une grosse demande pour **BOCAUX**.

Etes-vous prêt à répondre à cette demande?

La grosse campagne faite en faveur de la conservation des aliments aura pour effet immédiat de stimuler la mise en conserve de tout le surplus de fruits et légumes que nous apporte l'été, et l'on ne saurait trop recommander aux marchands de se prémunir de **BOCAUX** pour loger cette mise en conserve intensive.

Une compagnie canadienne fabrique tout ce qui peut se faire en fait de **BOCAUX** comme formes et contenances. Demandez des renseignements à votre fournisseur. à ce sujet.

Annouce de la Dominion Glass Co., Limited.



Faits au Canada



Lorsque vous êtes très occupée un samedi soir, de quoi aimeriez-vous plutôt faire usage: D'une explication ou de Gold Dust?



FAIT AU CANAD/



THE N.K. FAIRBANK COMPANY LIMITED MONTREAL

Laissez faire votre ouvrage par les Jumeaux GOLD DUST.

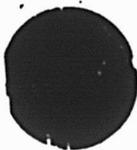
Les Aliments Préparés de CLARK

Vous assurent de la
PREMIERE QUALITE
Fèves au Lard de Clark

Beefsteak et Oignons
Saucisse Cambridge
Corned Beef
Roast Beef
English Brawn
Pâtés de viandes
Corned beef haché
Viandes en tranches
Soupes (assortiment complet)
Viandes en pots
Boeuf fumé en tranches
Spaghetti avec tomates
Sauce et fromage
Langue, jambon et veau
Fluid Beef Cordial
Beurre de peanut
Etc., etc., etc.

De Bonnes Affaires sont
toujours le résultat de
la Qualité

W. Clark Ltd - Montréal



Farines Préparées de Brodie

Licence No. 2-001.

Avoines Roulées "Perfection"

Licence No 2-034.

Le Contrôleur des Vivres ayant accordé les licences ci-dessus, les EPICIERS se trouvent pleinement protégés pour la vente de ces produits.

BRODIE & HARVIE Limited
Montréal Téléph. Main 436

Les clients satisfaits sont
le meilleur actif d'un
commerce d'épicerie

Les préparations de

Cacao et de Chocolat de BAKER



REGISTERED
TRADE-MARK

sont dignes de
confiance; tou-
jours d'une qua-
lité uniformément
supérieure.
de vente facile,
constam-
ment en demande.
ce sont les modè-
les des articles de
leur genre.

Ils Donnent Toujours

Satisfaction

Faits en Canada par

Walter Baker & Co. Limited

Maison Fondée en 1780
MONTREAL (P.Q.) DORCHESTER (MASS.)

La Saucisse DIONNE

au

PORC FRAIS

est

La Meilleure

Tenez-la en stock et ayez des
clients satisfaits

Dionne Sausage Co.
287 rue Adam, Maisonneuve
TEL. LASALLE 92

Arthur Brodeur

MANUFACTURIER

D'EAUX GAZEUSES

Spécialités:

IRON BREW
GINGER ALE
CREAM SODA
LEMON SOUR
CHERRY CREAM
CHAMPAGNE KOLA

CIDRE CHAMPAGNE
CIDRE DE POMME
EAU MINERALE
FRAISE
ORANGE
SIPHON, ETC.

35 rue Frontenac, TELEPHONE
LASALLE 256

MONUMENTS

MARBRE & GRANIT

Spécialités: Sculpture,
Statues, Bas-relief, etc.

J. BRUNET Limitée,
675 Chemin de la Côte-des-Neiges

Charbon

ANTHRACITE ET BITUMINEUX

Expédié par voie ferrée ou voie
d'eau à tous endroits de la
province de Québec.

George Hall Coal Co.
of Canada, Limited

26 rue St-Pierre, Montréal

CHURCH & DWIGHT

Cow Brand Baking Soda.



En boîtes seule-
ment.

Empaqueté com-
me suit:

Caisses de 96
paquets de 5
cents . . . \$3.45

Caisse de 60 paquets de 1 livre . \$3.45

120 de 1/2 livre . 3.65

30 de 1 livre .

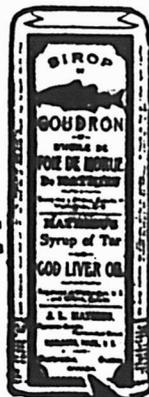
et 60 paquets mélangés, 1/2 livre. 3.55

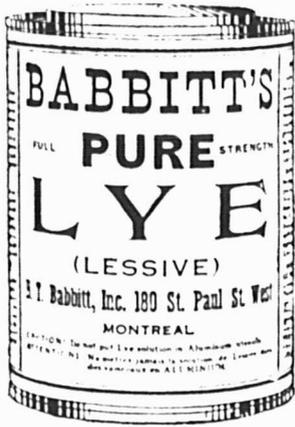
SIROP DE GOUDRON ET D'HUILE DE FOIE DE MORUE DE

Mathieu CASSE LA TOUX

Gros flacons.—En vente partout.

CIE. J. L. MATHIEU, Prop. SHERBROOKE P. Q.
Fabricant aussi les Poudres Nerveuses de Mathieu, le meilleur
remède contre les maux de tête, la Névralgie et les Rhumes Fiévreux.





Economie en temps de guerre LESSIVE PURE BABBITT pour faire le savon

Combinée avec des corps gras et des graisses de rebut, la Lessive Babbitt fait un excellent savon, à un coût dérisoire. Mode d'emploi sur chaque boîte.
La Lessive concentrée la plus forte et la plus pure dans un fer-blanc commode, à couvercle breveté—Rapporte à l'épicier un bénéfice intéressant.— Se vend \$4.50 la caisse de 4 douzaines.

Wm. H. DUNN Limited. Dépositaires - Montréal

Les Allumettes les plus sûres que l'on puisse acheter ou que la Science puisse produire.

"SILENT 500S"

d'Eddy, s'éteignant d'elles-mêmes par un procédé chimique.

Ce sont les
Allumettes



Que vous
devriez vendre
à vos clients

E. W. GILLETT COMPANY LIMITED
Toronto, Ont.



AVIS.—1. Les prix cotés dans cette liste sont pour marchandises aux points de distribution de gros dans Ontario et Québec, excepté là où des listes spéciales de prix élevés sont en vigueur, et ils sont sujets à varier sans avis.

Levain en Tablettes
"Royal"

Caisse 36 paquets, à la caisse . . . 1.50



**Poudre à Pâte
"Magic"**
Ne contient pas d'alun. La doz.

6 doz. de 2 oz.	\$0.75
4 doz. de 4 oz.	1.15
4 doz. de 6 oz.	1.60
4 doz. de 8 oz.	2.15
4 doz. de 12 oz.	2.65
2 doz. de 12 oz.	2.70
4 doz. de 1 lb.	3.40
2 doz. de 1 lb.	3.45
1 doz. de 2 1/2 lbs.	8.30
1/2 doz. de 5 lbs.	15.10
2 doz. de 6 oz.	à la
1 doz. de 12 oz.	cse
1 doz. de 16 oz.	9.20

Vendue en canistre seulement.

Remise spéciale de 5% accordée sur les commandes de 5 caisses et plus de la Poudre à Pâte "Magic".



**LESSIVE
PARFUMÉE DE
GILLETT**

La caisse

4 doz. à la caisse	5.45
3 caisses	5.35
5 caisses ou plus	5.30



Soda "Magic"
la caisse

No. 1 caisse 60 paquets de 1 lb.	3.95
5 caisses	3.90
No. 5, caisse de 100 pqt. de 10 oz.	4.35
5 caisses	4.25

Bicarbonate de Soude supérieur de "Gillett"
Caque de 100 livres, par caque 4.90
Barils de 400 livres, par baril . . . 13.90
Crème de Tartre "Gillett"



1/4 lb. pqt. papier. La doz. (4 doz. à la caisse) 2.80
1/2 lb. paquets de papier (4 doz. à la caisse) 5.45
1/2 lb. Caisse avec couvercle vissé. (4 doz. à la caisse) 6.00
Par Caisse

2 doz pqt. 1/2 lb.	} Assortis, 22.15
4 doz. pqt. 1/4 lb.	
5 lbs. canistres carrées (1/2 doz. la lb. dans la caisse)	0.95
10 lbs. caisses en bois	0.89
25 lbs. seaux en bois	0.89
100 lbs. en barillets (baril ou plus)	0.84
360 lbs. en barillets	0.83

Nouveaux prix du Soda Caustique de Gillett:

	Franco dans Québec et Ontario
	La liv.
Seaux en bois, 25 liv.	0.12
Seaux en bois, 50 liv.	0.11 1/2
Caisses en bois, 50 liv.	0.10 1/2
Canistres 5 livres	0.15
Canistres 10 livres	0.13 1/2
Barils en fer, 100 livres	0.10 1/2
Barils 400 livres	0.10 1/2

THE CANADA STARCH CO., LTD.
Manufacturier des Marques
Edwardsburg.

Empois de buanderie. La liv	
Canada Laundry Starch (caisse de 40 livres)	0.09 1/2
White Gloss (caisse de 40 livres, paquets de 1 livre	0.10
Empois No. 1, Blanc ou Bleu, (caisses de 48 liv.), boîtes en carton de 3 livres	0.10 1/2
Kegs No. 1 d'Empois Blanc No 1 (caisse de 100 livres)	0.10
Barils d'Empois Blanc No 1, (200 livres)	0.10
Edwardsburg Silver Gloss, paquets chromo de 1 liv., (20 livres)	0.11
Empois Silver Gloss (48 liv.), en bidons de 6 livres	0.12 1/2
— — (36 liv.)	
boîtes à coulisses de 6 livres. 0.12 1/2	
Kegs Silver Gloss, gros cristaux (100 livres)	0.10 1/2
Benson's Enamel (eau froide) (40 liv.), la caisse	3.25
Celluloïd	
Caisse contenant 45 boîtes en carton, par caisse	4.50

Empois de cuisine.
 W. T. Benson's & Co's. Celebrat-
 et Prepared Corn (40 liv.) . 0.11
 Canada Pure Corn Starch (40 liv-
 vres). 0.10
 Farine de pomme de terre raffi-
 née Casco. (20 liv.), paquets
 de 1 livre 0.18
 (Boîte de 20 liv., ¼c. en plus, ex-
 cepté pour la farine de pomme de ter-
 re).

Sirop de Blé-d'Inde. Marque Crown.

Par caisse
 Jarres parfaitement cachetées, 3
 livres, 1 doz., en caisse . 4.25
 Boîtes de 2 liv., 2 doz., en cal-
 se 4.65
 Boîtes de 5 liv., 1 doz., en caisse 5.20
 — 10 liv., ¼ doz., en caisse . 4.95
 — de 20 liv., ¼ doz., en caisse 4.90
 (Les boîtes de 5, 10 et 20 livres ont
 une anse en fil de fer).
 Barils, environ 700 livres . . 0.07
 Demi-Baril, environ 350 livres... 0.07½
 Quart de Baril, environ 175 liv. 0.07½
 Seaux en bois de 8 gals., 25 liv.,
 chaque 2.15
 — — 3 gals., 38½ liv., cha-
 que 3.25
 — — 5 gals., 65 liv., cha-
 que 5.25

Sirop de Blé-d'Inde. Marque Lily
 White.

Par caisse
 Boîtes de 2 livres, 2 douzaines. 5.15
 Boîtes de 5 livres, 1 douzaine. 5.70
 Boîtes de 10 livres, ½ douzaine 5.45
 Boîtes de 20 livres, ¼ douzaine 5.40
 (Les boîtes de 5, 10 et 50 livres ont une
 anse en fil de fer.)
 Fret payé pour 5 caisses de sirop ou

250 livres, pour 10 boîtes d'empois ou
 10 boîtes assorties de sirop et d'empois,
 jusqu'à toute station de chemin de fer
 dans les provinces de Québec et d'On-
 tario à l'est ou au sud du Sault Sainte-
 Marie, Sudbury, North Bay et Matta-
 wa et jusqu'à tous les ports des lacs
 pendant la saison de navigation.

Conditions, net 30 jours. Pas d'es-
 compte pour paiement d'avance.

**BORDEN MILK CO., LIMITED
 MONTREAL**

Liste des prix pour l'est de Fort Wil-
 liam, (cette dernière ville comprise),
 dans les provinces d'Ontario, de Qué-
 bec et Maritimes.



LAIT CONDENSE

La caisse
 Marque Eagle, 48
 boîtes 8.75
 — Reindeer, 48
 boîtes 8.45
 — Silver Cow,
 48 boîtes 7.90
 — "Gold Seal"
 et "Purity", 48
 boîtes 7.75
 Marque Mayflower, 48 boîtes . 7.75
 — "Challenge", "Clover", 48
 boîtes 7.25



Lait Evaporé

Marques St-Charles,
 Jersey, Peerless,
 "Hotel", 24 boîtes . . . 6.40
 "Tall", 48 boîtes . . . 6.50
 "Family", 48 boîtes . . . 5.50
 "Small", 48 boîtes . . . 2.60

CAFE CONDENSE

Marque Reindeer, "Grande", 24
 boîtes 5.75

— — "Petite", 48 boîtes . 6.00
 — Regal, 24 boîtes 5.40
 Cacao Marque Reindeer —
 24 grandes boîtes 5.75
 — Marque Reindeer, petites boî-
 tes 6.00

Conditions: net, 30 jours.

Lots de 5 boîtes et plus, fret payé
 jusqu'à 50 cents par cent. Le surplus
 sera marqué sur la facture.

HENRI JONAS & CIE

Montréal.

Pâtes Alimentaires "Bertrand"

La lb.
 Macaroni "Bertrand" manquant
 Vermicelle — —
 Sphaghetti — —
 Alphabets — —
 Nouilles — —
 Coquilles — —
 Petites Pâtes — —

Extraits Culinaires "Jonas" La doz.

1 oz. Plats Triple Concentré 1.00
 2 oz. — — — 1.00
 2 oz. Carrées — — 2.00
 4 oz. — — — 4.00
 8 oz. — — — 7.50
 16 oz. — — — 14.00
 2 oz. Rondes Quintessences 2.40
 2½ oz. — — — 2.70
 5 oz. — — — 4.60
 8 oz. — — — 8.00
 8 oz. Carrées Quintessences 8.00
 4 oz. Carrées Quintessences,
 bouchons émeri 5.00
 8 oz. Carrées Quintessences,
 bouchons émeri 9.00
 2 oz. Anchor Concentré 1.20
 4 oz. — — — 2.10
 8 oz. — — — 3.60
 16 oz. — — — 7.20

CHAPEAUX POUR HOMMES

*Nous achetons les
 vieux stocks*

**LIQUIDEZ VOTRE STOCK
 DE VIEUX CHAPEAUX**

**Nous achetons comptant
 toutes sortes de chapeaux
 MOU, de DUVET et de
 LAINE.**

**Aussi les DURS, dans tou-
 tes les proportions.**

DEMANDEZ NOTRE LISTE DE PRIX

**DUBRULE MFG, CO. Limited
 164 rue McGill, MONTREAL**

Confiance et Coopération

Pour gagner la confiance des marchands-détaillants en
 vos marchandises, il faut vous assurer leur coopération
 en leur vendant et quantité d'annonce coûteuse est em-
 ployée dans ce but.

Les Capsules Anchor, sur des produits convenablement
 mis en conserves, vous aideront à gagner cette confian-
 ce sans beaucoup dépenser.

Les Capsules Anchor ne transforment pas des marchan-
 dises de qualité inférieure en marchandises de premier
 ordre, pas plus qu'elles ne tiendront place du soin et de
 la propreté dans leur préparation. Les Capsules Anchor
 conserveront indéfiniment les produits convenablement
 préparés, sous quelque climat que ce soit, et dans les
 pires conditions. Elles apportent les produits au détaill-
 ant dans leur plus parfaite condition et celui-ci sait
 qu'ils sont toujours vendables au prix régulier et qu'ils
 donnent satisfaction aux clients.

Ecrivez pour plus amples informations et catalogues
 concernant nos différents types de capsules et nos ma-
 chines à sceller.

Anchor Cap & Closure Corporation
 OF CANADA, LIMITED

MUNUFACTURE ET
 BUREAUX GENERAUX



50 Chemin Dovercourt
 TORONTO (ONT.)

2 oz. Golden Star "Double Force" 0.95
4 oz. — — — 1.75
8 oz. — — — 3.25
16 oz. — — — 6.75
2 oz. Plates Solubles 0.95
4 oz. — — — 1.75
8 oz. — — — 3.25
16 oz. — — — 6.75
1 oz. London 0.65
2 oz. — — — 0.95
Extraits à la livre, de .. \$1.25 à \$4.00
— au gallon, de .. 8.00 à 24.00

Mêmes prix pour les extraits de tous fruits.

Vernis à chaussures. La douz.
 Marque Froment, manquant.
 Marque Jonas, manquant.
 Vernis militaire à l'épreuve de l'eau.
 \$2.50.

Moutarde Française "Jonas" La gr.

Pony	2 doz. à la caisse	15.00
Small	2 — —	12.00
Medium	2 — —	18.00
Large	2 — —	manquant
Tumblers	2 — —	manquant
Mugs	2 — —	manquant
Nugget	2 — —	manquant
Athenian	2 — —	manquant
Gold Band Tu	2 — —	manquant
No. 64 Jars	1 — —	manquant
No. 65 Jars	1 — —	30.00
No. 66 Jars	1 — —	36.00
No. 67 Jars	1 — —	manquant
No. 68 Jars	1 — —	manquant
No. 69 Jars	1 — —	manquant
Molasse Jugs	1 — —	manquant
Jarres, ¼ gal.	1 — —	manquant
Jarres, ½ gal.	1 — —	manquant
Pts Perfect Seal.	1 doz. à \$33.00 par	
	grosse.	
Qrts. Perfect Seal.	1 doz. à \$45.00 par	
	grosse.	

Poudre Limonade "Mesina" Jonas
 Petites boîtes, 3 douzaines par caisse
 à \$15.00 la grosse.
 Grandes boîtes, 3 douzaines par caisse.
 à \$36.00 la grosse.
 Sauce Worcestershire 15.00
 "Perfection" ½ pt. à \$15.00 la grosse,
 3 douzaines par caisse.

L. CHAPUT, FILS & CIE, LTEE,
 Montréal.

"PRIMUS"

Thé Noir Ceylan et Indien

Etiquette Rouge, paquets de 1 li-
vre, c-s 30 livres, la livre ... 0.45
— — — ½ livre, c-s 30
livres, la livre ... 0.45
— — — ¼ livre, c-s 30
livres, la livre ... 0.46
Etiquette Argent, paquet de 1 livre,
c-s 30 livres, la livre ... 0.52
— — — ½ livre, c-s 30
livres, la livre ... 0.52
— — — ¼ livre, c-s 29
livres, la livre ... 0.52

"PRIMUS"

Thé Vert Naturel, non coloré

Etiquette Rouge, paquets de 1 li-
vre, c-s 30 livres, la livre ... 0.45
— — — ½ livre, c-s 30
livres, la livre ... 0.45
— — — ¼ livre, c-s
29¼ livres, la livre ... 0.46
Etiquette Argent, paquet de 1 livre,
c-s 30 livres, la livre ... 0.52
— — — ½ livre, c-s 30
livres, la livre ... 0.52
— — — ¼ livre, c-s 29

AGENCES



AGENCES
 LAPORTE, MARÉ,
 TIN LIMITEE

Eau de Vichy

Admirable crown. 50 Btles. 8.50 c-s
 Neptune 50 Btles . . . 9.50 c-s

Limonade de Vichy

La Savoureuse . . . 50 Btles 12.50 c-s
 100¼ Btles 15.00 c-s

Eau Minérale Naturelle

Ginger Ale et Soda Importés

Ginger Ale Trayder's—
 c-s doz., chop. 1.50 doz. (cou-

Extrait de Malt.

Miller de Milwaukee, cs 2 doz. 4.25 c-s
 — — — Brl. 8 doz. 16.20 brl.

Lager Beer

Miller's High Life, Baril 10 doz.,
 17.00 Brl.

Bière Anglaise de Bass doz.

— — c-s 10 doz. . . . ¼ Btles 2.00

Thé du Japon

Marque Victoria, c-s 80 livres . . . 0.33

Thés Noirs

Marque Princess, tins de 30 et 50 lbs 52
 Marque Victoria, tins de 30 et 50 lbs 54



CASCO 2¾ CLYDE 2¼

FAUX-COLS ARROW

Donnant une élégante apparence demi-militaire. S'ajustant bien et possédant un ample espace pour le noeud de la cravate.

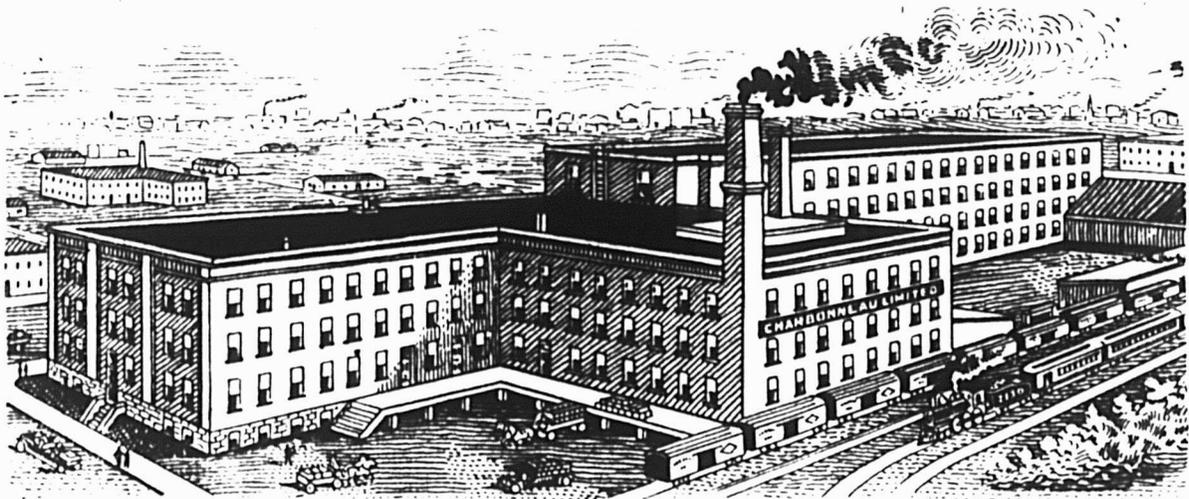
CLUETT, PEABODY & CO., INC. Fabricants, MONTREAL

Economie d'argent
 Economie de temps
 Economie de gâchis
 Meilleure que des oeufs

Poudre d'Oeufs POPULAIRE'S

Bons profits
 Ventes assurées
 Clients satisfaits
 Pas de perte

La COMPAGNIE IMPERIALE, Enregistrée
 645 rue St. Valier. - Québec (P.Q.)



La Manufacture des Produits de Qualité de Charbonneau

Vous devriez vendre le **Bloc Double de Sucre à la Crème**

C'est une ligne à recommander. Sa qualité vous vaudra des ventes renouvelées et de bons profits. Approvisionnez-vous-en chez votre distributeur ou en écrivant directement à

CHARBONNEAU, LIMITEE

MANUFACTURIERS DE BISCUITS ET CONFISERIES, RAFFINEURS DE SIROP

330 RUE NICOLET,

MONTREAL

Distributeurs: Robt. Gillespie Co., Winnipeg et Vancouver. C. Morris & Co., Bâtisse du C. P. R., Toronto. Boivin & Grenier, Québec.

La qualité qu'il est avantageux de vendre

Les Aliments Marins de la MARQUE BRUNSWICK



ont établi depuis longtemps une enviable réputation de qualité supérieure et de garantie de satisfaction.

La chose n'est pas surprenante, si l'on considère le soin scrupuleux et l'attention apportés au choix, à la préparation et à la mise en boîtes du poisson.

Jetez un coup d'œil sur la liste ci-dessous et voyez de quelles lignes vous avez besoin. Nous recommandons particulièrement nos Harengs Saurs—conserves nouvelles, avec une saveur et une qualité délicieuses. 4 douzaines de No 1, à la caisse.

¼ SARDINES A L'HUILE
FINNAN HADDIES (Boîtes ovales et rondes)
HARENG SAUCE AUX TOMATES

¼ SARDINES A LA MOUTARDE
KIPPED HERRING
119 L A M S

CONNORS BROS., Limited, Black's Harbor (N.B.)

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

Compagnie de Publication des marchands détaillants
du Canada, Limitée,

Téléphone Est 1184 et Est 1185.

MONTREAL.

Bureau de Montréal: 80 rue Saint-Denis.

ABONNEMENT { Montréal et Banlieue . . \$2.50 } PAR AN.
Canada et Etats-Unis . \$2.00
Union Postale, fra . . 20.00

Circulation fusionnée

LE PRIX COURANT
Le Journal des Marchands détaillants
Liqueurs et Tabacs
Tissus et Nouveautés

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à nos bureaux, quinze jours au moins avant la date d'expiration l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.
L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait payable au pair à Montréal.

Chèques, mandats, bons de Poste doivent être faits payables à l'ordre du Prix Courant.

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit
"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887

LE PRIX COURANT, vendredi 19 avril 1918

Vol. XXXI—No 16

Où Commence l'Accaparement chez le Commerçant

Nous donnons d'autre part le nouveau règlement de la Commission des Vivres restreignant les quantités de produits alimentaires que peuvent tenir en stock les marchands-détaillants; et sans vouloir discuter les ordres du gouvernement qui demeurent souverains dans les circonstances actuelles, nous allons prendre l'idée de la loi qui est de prévenir l'accaparement et considérer en quoi consiste réellement ce délit, et si la loi n'a pas une portée plus grande que son intention.

D'après Larousse, "accaparer" signifie: amasser "par spéculation" une denrée quelconque, "en grande quantité, pour en produire la rareté" et la revendre ensuite fort cher.

Voilà qui est très net!

D'une façon générale, l'esprit de cette définition est bien celui admis par nos fonctionnaires spéciaux, chargés de la répression de l'accaparement et les juges chargés d'appliquer la loi; mais dans une foule de circonstances cependant, il n'en est pas ainsi.

Nous voulons rappeler ici qu'un exemple typique, celui des beurres et oeufs conservés dans des établissements frigorifiques, opération normale en toute circonstance et dans tous les pays du monde en progrès et qui n'a pas pour but de produire la raréfaction de ces denrées, mais bien d'agir en prévision de l'insuffisance qui doit se produire pendant l'hiver et d'en diminuer l'effet.

Or, un moment on parla de poursuivre les industriels se livrant à cette opération du frigorifiage (qui est, nous le répétons, l'un des progrès les plus intéressants pour l'alimentation générale, qui aient été acquis depuis quelques années), comme de véritables malfaiteurs!

Aujourd'hui, nous voyons dénoncer comme accapareurs et quelquefois même condamner comme tels, des commerçants divers, dont un certain nombre n'ont réellement fait que de se pourvoir normalement, des pro-

duits nécessaires à leur clientèle habituelle, pour une durée déterminée.

Une question donc se pose, question assez angoissante pour tous nos confrères:

Où commence le délit d'accaparement et comment est-il possible de le déterminer?

C'est ce que nous allons examiner.

* * *

Le délit d'accaparement, pour être nettement déterminé, doit consister en une action tentant de produire ou produisant "la raréfaction des denrées," soit d'une façon générale, soit dans une région déterminée, par l'achat et la constitution de stocks de marchandises, "en quantités notoirement excessives" pour les besoins normaux de la clientèle des commerçants pendant une période également normale.

Dans le commerce de l'épicerie, en temps normal toujours et dans les départements surtout, la majorité de nos confrères — de nos confrères sérieux et prévoyants — faisaient provision de leurs principaux articles, assez généralement "pour la durée d'une campagne," lorsque leurs moyens le leur permettaient naturellement.

Ainsi, il était de coutume courante de se pourvoir de fruits secs, de légumes secs, de conserves, etc., au commencement de l'automne pour toute la saison d'hiver et, lorsque certains produits devaient être acquis en surplus, ils étaient considérés comme produits de "ré-assortiment."

Pour les autres produits: café, pâtes alimentaires, huiles diverses, etc., etc... la coutume a toujours été de se pourvoir pour plusieurs mois au moins, lorsque cela est possible s'entend.

Or, vu les difficultés de se pourvoir de marchandises à l'heure actuelle, et surtout de les transporter, vu les retards et les pertes qui résultent de cette opération, n'est-il pas sage, pour tout commerçant désireux de

BLACK
WATCH

TABAC NOIR A CHIQUER, (EN PALETTES)

Black Watch

IL SE VEND FACILEMENT ET RAPPORTE DE BONS PROFITS

BLACK
WATCH

pourvoir sa clientèle, du moment où les besoins se font sentir, de prendre les dispositions utiles, pour posséder le stock raisonnable à cet effet ?

Et bien, il paraît qu'il n'en est plus ainsi: la simple prévoyance, qui a toujours été considérée comme une vertu non seulement commerciale, mais en toutes circonstances, deviendrait un crime, et la négligence et le je m'en fichisme deviendraient, au contraire, désormais des vertus!

Il existe réellement certains commerçants nouveau style surtout, qui ont pu réunir des stocks importants et injustifiés de certains produits cachés à tous les regards, opération qui était susceptible d'avoir pour effet de raréfier réellement la marchandise et d'en augmenter la valeur.

Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que l'on sévisse contre ceux-là, au contraire; cependant, on doit aussi considérer que certaines denrées, qui eussent dû être mises sur le marché, sont restées chez le producteur et que cela est une des causes profondes de la cherté de la vie.

En tous cas, la lutte à laquelle on se livre à l'heure actuelle, dans certains milieux gouvernementaux, contre le commerce est peut-être un peu outrée, puisqu'elle tend à ruiner les familles de bons Canadiens et souvent de héros qui se battent depuis de longs mois, et puisqu'elle est absolument contraire aux intérêts du pays.

Une fois pour toutes, il s'agit de savoir si le commerce loyal, tel qu'il est généralement pratiqué et qui est l'une des forces de la Nation, n'est pas devenu, dans l'esprit d'un certain nombre de fonctionnaires et de gouvernants, une profession interlope ?

Il faudra voir!

LE GASPILLAGE CONSIDERE DORENAVANT COMME DELIT SERA LOURDEMENT PENALISE

A l'avenir, le gaspillage voulu de vivres ou de produits alimentaires sera illégal, et le coupable sera passible d'une lourde amende ou d'un emprisonnement. Il en sera de même dans le cas de gaspillage de vivres résultant de négligence ou d'accumulation de produits alimentaires dans les entrepôts mal aménagés. Cette décision est le résultat d'un Ordre de la Commission des Vivres du Canada. D'après cet Ordre, le simple citoyen est rendu responsable de tout gaspillage qui résulte d'une accumulation de vivres quelque dans un entrepôt impropre à la conservation de vivres, soit dans un entrepôt, soit dans un restaurant, un hôtel ou un café ou un magasin, il est de son devoir de porter la chose à la connaissance des autorités municipales. Dans un temps comme celui que nous traversons, alors que la rareté des vivres est si grande dans le monde entier, et où les prix sont si élevés, même en Canada, où l'abondance devrait pratiquement exister, c'est un devoir pour chaque citoyen de voir à ce que la loi soit obéie au sujet du gaspillage des vivres, non seulement dans les établissements publics, mais encore à la maison.

Le gouvernement a pourvu à de lourdes amendes qui seront imposées à ceux qui se rendront coupables de gaspillage des vivres, de même qu'il a donné aux autorités municipales, le pouvoir d'intenter des procédures légales contre ceux qui violent la loi. Ainsi, si un inspecteur sanitaire d'une municipalité, ou un autre officier municipal découvre qu'il se commet du gaspillage de vivres dans un entrepôt ou autre établissement, et qu'il porte la cause à la connaissance d'un magistrat ou d'un juge de paix, et si le délinquant est mis à l'a-

mende, la moitié de l'amende est versée au fonds municipal. Il en sera de même dans le cas d'un officier provincial quand une amende aura été imposée. Les amendes qu'on impose sont particulièrement lourdes, variant de \$100.00 à \$1,000.00, à défaut de quoi il y aura emprisonnement jusqu'à trois mois. Dans le cas où il sera prouvé que le gaspillage a été voulu ou qu'il a été le résultat d'une flagrante négligence, on pourra imposer l'amende de même que l'emprisonnement à la fois.

D'autre part, dans le cas où les autorités locales apprendraient qu'il existe quelque part un approvisionnement de vivres qu'on pourrait sauver d'une détérioration en les mettant sur le marché, tout ce qu'on a à faire est d'en prévenir la Commission des Vivres du Canada. D'un autre côté, la Commission se réserve le droit d'avertir les personnes qui risquent de faire du gaspillage de vivres, de vendre ces vivres, et dans le cas où ces personnes refuseraient de se rendre à ces instructions, la Commission pourra saisir les vivres et les mettre sur le marché.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL ET LA PENURIE DE FER-BLANC

A propos de la pénurie de fer-blanc, la Chambre de Commerce du District de Montréal, après étude de la question, a passé la résolution suivante:

Considérant que, du fait de l'embargo déclaré par le gouvernement britannique et par le gouvernement des Etats-Unis, il y a au Canada pénurie de grand fer-blanc pour la fabrication des bidons à lait et autres accessoires.

Considérant qu'il est impossible de remplacer, pour ces fins, ce fer-blanc par une autre matière;

Considérant qu'il est indispensable, pour assurer le ravitaillement de la population civile du Canada et des pays alliés ainsi que du corps expéditionnaire canadien, que le Canada ait le grand fer-blanc requis pour les fins de la production maximum du lait, du beurre et du fromage;

La commission de la quincaillerie et des métaux recommande à la Chambre de Commerce du district de Montréal de prier sir George Foster, ministre du Commerce et de l'Industrie, de vouloir bien:

a) Prendre tous les moyens possibles en vue d'obtenir du gouvernement britannique qu'il autorise les manufacturiers anglais à expédier la totalité ou une partie, au moins, du grand fer-blanc commandé par des importateurs canadiens pour les besoins de l'industrie laitière ou d'autres industries essentielles.

b) Appuyer auprès du "United States War Trade Board", à Washington, les demandes de permis des importateurs et manufacturiers canadiens qui désirent obtenir des Etats-Unis du grand fer-blanc pour les besoins de l'industrie laitière ou d'autres industries essentielles.

UN BON PLACEMENT

Parmi les bons placements qui s'offrent à la bourse du petit capitaliste, on peut citer celui des obligations à 6 pour cent de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Cette émission de \$2,500,000 est répartie en \$1,500,000 d'obligations payables en or dans cinq ans, et en \$1,000,000 de bons du Trésor, payables en or, dans cinq ans, avec intérêt payable semi-annuellement. Le capital et l'intérêt de ces obligations sont garantis par la propriété immobilière de tous les citoyens catholiques de Montréal.

Une Chose Indispensable dans le Commerce de Détail

“Le Prix Courant” a toujours en son programme de soutenir le commerce de détail dont il apprécie hautement le rôle d'actif répartiteur des marchandises et d'élément nécessaire à la prospérité nationale. Chaque fois que l'occasion s'en présente, nous nous efforçons, dans ces colonnes, de fournir aux détaillants de nouvelles armes leur permettant de lutter contre la concurrence en général, et notamment celle des grands magasins ou maisons à succursales multiples. Nous nous efforçons aussi d'indiquer les méthodes modernes susceptibles d'être employées par le commerce de détail, avec le minimum de complications, de frais, et le maximum de rendement.

Mais si nous sommes des conseillers dévoués, nous sommes également, en tant que consommateurs, des clients. C'est à ce titre que nous nous adressons, aujourd'hui, aux détaillants, pour leur signaler quelques périls, et leur rappeler en même temps quelques moyens très simples, à la portée de tous, pour développer leurs affaires.

Nous leur donnons, ici, le reflet des observations, des réflexions qui se font, dans l'esprit de l'acheteur, de l'autre côté du comptoir.

Mais avant de le faire, soyons, pour un instant, placiers et essayons de vous vendre un article facile à stocker, pas cher, pas encombrant, de vente assurée, quel que soit votre négoce. Quel est, me direz-vous, cet article bon pour tous et partout?

Nous l'avons déjà recommandé: c'est le “sourire”, c'est l’“amabilité.” On ne saurait, en effet, trop insister sur l'importance du facteur amabilité dans les transactions commerciales, et, pourtant, chez bien des détaillants sa valeur est totalement méconnue.

Dans une petite localité, entrez dans un petit magasin: Personne; vous verrez, dans l'arrière-boutique, se lever péniblement pour recevoir l'intrus, un être,— le sexe ici importe peu — s'avançant d'un air menaçant, vers vous qui avez osé troubler sa quiétude, demander d'un ton rogue ce qu'il vous faut. Vous répondez en indiquant l'objet de votre désir; qu'il s'agisse, par exemple, d'un article de nouveautés ou d'un produit de notoriété secondaire, on vous répondra immédiatement que cela n'existe pas, ou que, si cela existe, on n'en a pas entendu parler, que cela ne se porte plus, parade bientôt suivie d'une contre-offensive dans laquelle on essaie de vous vendre des harengs, lorsque vous voulez des sardines, de la pommade Machin lorsque vous voulez de l'élixir Chose, et du calicot blanc lorsque vous voulez de la soie noire. Selon votre tempérament ou vos besoins, vous vous laissez faire, ou vous partez en exprimant vos regrets de n'avoir pas trouvé ce qu'il vous fallait. Petite lâcheté ou énergie sont aussi mal récompensées l'une que l'autre. Dans le premier cas, vous vous êtes fait “coller” une marchandise trop chère ou inutile, et on a l'air de vous faire une grande grâce en voulant bien vous rendre la

monnaie de votre pièce. Dans le second, vous battez en retraite suivi d'un grognement dont vous distingueriez: “Quelle idée... déranger les gens pour rien!” “Sait pas ce qu'il veut... (alors que précisément vous savez trop bien ce que vous voulez)” “... si pas content ... aller se promener” et autres aménités!

Et pourtant, qu'il s'agisse d'un important magasin ou d'une humble échoppe, bien malin le devin qui saura si le client inconnu qui entre, fera un achat minuscule ou apportera sinon la fortune, tout au moins une belle commande.

L'amabilité est donc nécessaire du commencement à la fin de la vente, “même et surtout si cette vente n'a lieu,” pour une raison quelconque.

Si l'on pouvait mettre les affaires immédiates ou différées qu'un caractère désagréable a fait manquer, en balance avec les pertes commerciales causées par des mauvaises saisons, des achats peu judicieux, des mauvais paiements, on verrait vite que si ces dernières causes d'insuccès atteignent des millions, le manque d'amabilité a fait perdre des milliards. Il faut souvent si peu de choses pour mécontenter — à tort ou à raison — celui qui vous fait vivre: le consommateur! Un cordonnier devise avec sa femme sur le pas de sa porte, passe une dame du voisinage avec un petit chien: “Oh! le sale roquet!” s'exclame le marchand. La propriétaire du chien entend, regarde la boutique; vous pouvez être sûr qu'elle n'y mettra jamais plus les pieds. Elle y avait fait quelques achats, elle aurait pu en faire pour ses enfants et son entourage, c'est au bas mot, une perte de \$60.00 à \$80.00 par an que ce maladroit commerçant a faite, alors qu'en disant, même sans le penser: “Oh! le joli toutou”, cette cliente lui aurait été acquise.

Minuscule incident pris au hasard, mais symptomatique, car il se reproduit bien souvent sous une forme ou sous une autre.

Il est malheureux, en effet, que le cours du sourire, ne puisse être établi, car il vaut toujours plus que le pair.

Si la mauvaise humeur a un effet déplorable sur l'acheteur, il est encore une habitude qui l'énerve au plus haut point: celle de vouloir toujours lui vendre une marchandise autre que celle qu'il désire. Allez dans un magasin de chaussures, on n'a jamais le modèle, exactement semblable à celui figurant à l'étalage, qui vous a plu et décidé votre entrée dans le magasin; vous voulez des bouts carrés, on vous répond que ce n'est plus la mode, on tentera de vous persuader que la chaussure que vous essayez, et qui vous gêne, est trop large. Vous vous laissez convaincre: quinze jours après, vous avez un cor de plus, et le marchand de chaussures un client de moins.

Entrez dans une épicerie, et au lieu de la marque sérieuse dont vous connaissez, sinon la perfection, tout



Tanglefoot

Le destructeur de mouches non vénéneux
Sans danger, Hygiénique, Sûr
Attrape 50,000,000 de mouches
chaque année

au moins la régularité de qualité, vous en sortez souvent avec une boîte de sardines qui, ouverte, vous découvrira des petits poisons blancs nageant dans de l'huile à graisser.

Si nous pouvons concrétiser ainsi notre pensée, nous dirons que, "pour un détaillant, la crainte de la substitution est le commencement de la sagesse"; car si, pour un commerçant de la vieille école liquider très cher, à des naïfs, ses laissés pour compte, ses rossignols, semble le comble de l'habileté en l'art de vendre, le consommateur n'est pas toujours dupe, et il se venge à sa manière. D'abord, en n'allant plus se servir chez le fournisseur le plus consciencieux, et ensuite en lui faisant une réclame à l'envers, d'autant plus efficace que le mécontent a payé de son bel argent le droit de la faire.

Evidemment, l'amabilité et la loyauté dans les transactions ne suffisent pas, il faut de bonnes marchandises à de bons prix; mais à installation et à produits égaux, deux détaillants, dont l'un est aimable et l'autre grognon, atteignent des chiffres d'affaires très différents. Ce n'est là ni une question de pas de porte, ni une question d'achats avantageux, c'est affaire de psychologie commerciale.

On n'insistera jamais assez sur ce point. Que votre devise soit donc: "Le sourire, encore le sourire, toujours le sourire!" — Cet article a été emprunté avec quelques modifications, à "Commerce et Industrie", qui le publia sous la signature de "Le client sérieux."

UN PRODUIT NECESSAIRE

Les insectes et les épidémies fongueuses ont beaucoup augmenté pendant les quelques dernières années et continueront certainement ainsi dans l'avenir. En conséquence, avec le temps, le profit de ceux qui les préviendront d'une façon intelligente s'accroîtra.

Les fruits, qu'ils soient frais, séchés, ou mis en conserves ou en confitures sont un aliment d'une valeur reconnue. La production maximum des bons fruits est donc d'une très grande importance. La production des bons fruits dépend directement de l'arrosage intelligent qui permet de se débarrasser des insectes et des maladies qu'ils causent.

Les propriétaires de vergers commerciaux ont depuis longtemps reconnu l'importance de l'arrosage, mais il y a encore de nombreux propriétaires de petits vergers qui ne la connaissent pas ou qui ne se sont pas souciés d'en faire usage. On reconnaît généralement cette négligence quand les fruits tombent en grand nombre sous l'effet du vent, et quand ceux qui restent sur l'arbre sont inférieurs.

Aucun des soins que l'expérience fait donner aux vergers ne rapporte d'aussi haut pourcentage de profits que l'arrosage, et cela accroît la valeur du produit plusieurs fois cent pour cent. Tout producteur de fruits, petit ou grand, peut facilement sauver ses fruits des insectes et des maladies et ainsi ajouter matériellement aux ressources alimentaires de la nation.

L'arrosage est maintenant reconnu par les producteurs les plus progressifs, comme une forme d'assurance à très bon marché, non seulement parce que cela protège le fruit pendant sa croissance, mais aussi parce que cela assure sa conservation dans les entrepôts.

Le "Calcarsen" est un produit d'arrosage qui donne d'excellents résultats, lorsqu'on s'en sert comme il faut.

L'arrosage avec le "Calcarsen" coûte moins cher qu'au vert de Paris ou à l'arséniate de plomb.

L'arrosage avec le Calcarsen assure la bonne santé du feuillage et garde les feuilles tard, l'automne. La floraison du printemps sur les arbres fruitiers dépend en grande partie de l'époque tardive à laquelle l'arbre a perdu ses feuilles.

Arrosage pour les insectes et les maladies des vignes

Les insectes et les maladies des vignes peuvent être contrôlés et une bonne récolte pratiquement assurée si un arrosage régulier est employé. Les propriétaires de petits vignobles n'apprécient pas suffisamment le fait que par la dépense d'un peu de temps et d'argent, une grande proportion des fruits peut être sauvée, dédommageant plusieurs fois le trouble encouru pour les protéger.

L'horaire suivant d'arrosage est recommandé: —

"Première application." — Une semaine environ avant la floraison, ou quand les pousses ont douze à dix-pouces de long, arrosez avec le Calcarsen.

"Deuxième application." — Après la chute des fleurs.

"Troisième Application." — Environ deux semaines plus tard.

Pour détruire les poux dirigez l'arrosage contre la surface inférieure des feuilles. On détruit les vers des grappes en les arrosant abondamment.

Directions pour se servir du "Calcarsen"

Prenez la quantité requise de Calcarsen et mettez-la dans un récipient de pierre ou en bois. Arrosez d'eau bouillante, agitez jusqu'à consistance d'une crème épaisse, couvrez et laissez reposer pendant une couple d'heures avant de l'ajouter au réservoir d'arrosage.

Pour les arbres fruitiers employez une livre de Calcarsen dans 40 gallons d'eau.

Pour obtenir un résultat absolument satisfaisant, se servir d'un bec étroit et d'une pression d'au moins 200 livres. Suivez chaque tige séparément et arrosez-la sous tous les angles.

Pour les pommes de terre et autres produits du jardin employez 1 à 1½ lb. de Calcarsen dans 40 gallons d'eau.

C'est maintenant l'époque de placer vos ordres pour votre provision de l'été prochain. Les produits chimiques deviennent de plus en plus rares et les prix montent sans cesse. Les ordres placés maintenant nous aideront à garantir une prompt livraison.

LA FABRICATION DE LA COLLE AUX ETATS-UNIS

A la neuvième réunion annuelle de "l'American Institute of Chemical Engineers" M. Lowenstein, de Chicago, a présenté une note sur: l'outillage employé dans la fabrication de la colle aux Etats-Unis, et dans laquelle il a déclaré que la majorité des améliorations ont eu pour objet: le refroidissement, le découpage et l'étirage.

Mais ce que l'on cherchait, c'était de pouvoir obtenir une méthode continue pour refroidir, couper et étirer le produit, sans l'aide de la main-d'oeuvre. M. Lowenstein a décrit une méthode brevetée et maintenant employée par de grands fabricants tournant cette difficulté, par l'emploi d'une machine qui refroidit le produit au moyen d'un courant d'air continu; qui l'étire sur une courroie sans fin; et enfin, qui coupe automatiquement la gélatine ou la colle en tranches plus ou moins épaisses suivant qu'on le désire.

L'INVENTION DES CONSERVES ALIMENTAIRES

Personne n'ignore que c'est Appert qui inventa les conserves alimentaires; mais peut-être ignore-t-on de quelle manière il a été amené à réaliser l'important procédé industriel qui porte son nom, et sur quel principe scientifique ce procédé est basé. Il est donc utile de le rappeler et d'en faire ressortir la portée économique et industrielle.

Au commencement du siècle dernier, les marins n'avaient guère à leur disposition, pour leur nourriture, en mer, que des viandes salées qui offraient de graves inconvénients, entre autres, celui d'engendrer le scorbut; aussi, dès 1809, le Ministère de la Marine française, désireux de procurer aux marins de l'État une nourriture plus hygiénique, offrit 12,000 francs à l'inventeur qui indiquerait un procédé de conservation nouveau et qui serait jugé le meilleur parmi ceux qui seraient présentés.

Il y eut un certain nombre de concurrents; mais pour la plupart, le procédé qu'ils proposèrent consistait en une addition de produits chimiques ayant une influence plus ou moins marquée sur la qualité des substances conservées.

Le procédé Appert, au contraire, consistait à conserver toutes les substances à l'état frais, en les enfermant dans des vases hermétiquement clos, et en soumettant plusieurs heures au bain-marie, c'est-à-dire en les mettant dans l'eau bouillante.

Les résultats furent si satisfaisants que le prix de 12,000 francs fut à l'unanimité décerné à Appert. On fut émerveillé du procédé qui permettait de transporter à bord et de conserver pendant les plus longs voyages, en faisant plusieurs fois le tour du monde, les substances alimentaires exportées de France, qui gardaient leur bon goût et leurs qualités nutritives, qui n'avaient ni sel, ni produits chimiques et qui se maintenaient toujours à l'état frais.

Le nom de conserves fut dès lors réservé aux produits alimentaires conservés par ce procédé; et c'est pour en entreprendre la fabrication que la Maison Appert fut fondée en 1812.

Toutefois, cette industrie mit encore un certain temps à prendre un grand essor. L'idée était bien trouvée, mais elle demandait à être complétée; les ferments n'étaient souvent qu'endormis, et il arrivait qu'au bout d'un temps plus ou moins long ils reprenaient leur marche envahissante et destructive; de là des chargements entiers de conserves qui venaient à se corrompre sous l'influence de la chaleur des tropiques, ou même à des températures moins élevées; de là de cruels mécomptes qui attristèrent les dernières années de la vie de l'inventeur, qui mourut en 1841.

On chercha à perfectionner le procédé, et comme il arrive presque toujours, on s'écarta de l'idée première à force de faire des modifications; on s'en prit au fer-blanc, à la soudure, aux ouvriers eux-mêmes, à la fumée du tabac, etc.

Ce fut R. Chevallier-Appert, qui, en 1852, reprit les travaux d'Appert, dont il était le successeur, et qui, s'appuyant sur l'idée première, la perfectionna. Il imagina d'employer l'autoclave qui, jusque-là n'avait servi qu'à de tous autres usages, tout à fait en dehors de l'alimentation, et d'y introduire les conserves en surélevant la température.

Comme il fallait connaître le degré intérieur pendant l'opération, afin de ne pas compromettre la qualité, souvent très délicate, des substances à conserver, Chevallier-Appert imagina encore un manomètre.

Il n'existait encore que des manomètres pour les chaudières à vapeur qui ne mesuraient la chaleur que par vingtaine de degrés à la fois, tandis que pour les conserves alimentaires c'était par degré et quelquefois par 1/2 degré qu'il fallait mesurer la chaleur pour assurer la conservation, sans nuire à la saveur, à la fraîcheur de la substance à conserver.

C'est en 1853 que Chevallier-Appert prit un brevet, donnant ainsi une date certaine à son invention. Cette nouvelle invention, ou si l'on veut ce perfectionnement qui remplaçait l'indécision et l'incertitude par une donnée certaine, fut la source de beaucoup d'imitations et par suite de nombreux procès.

Ces derniers ne servirent qu'à conserver la nouveauté du procédé et à en attribuer le véritable mérite à son auteur, de telle sorte que tout en rendant hommage au grand inventeur Appert, et sans diminuer en rien son mérite, on est autorisé à dire que Chevallier-Appert devint, par le fait, le fondateur de cette grande industrie et qui répand aujourd'hui, ses multiples produits sur toute la surface du globe.

LA LOI DES FAILLITES

A une assemblée du comité spécial tenue, cette semaine, à Ottawa, la délégation des marchands-détailliers du Dominion, a admis les principes contenus dans la loi des faillites, telle qu'introduite à la Chambre des Communes, par W. S. Jacobs, de Montréal. Chacune des associations de la province était représentée. La délégation était conduite par MM. H. Chevrier, président de l'association du Dominion, Winnipeg, et Henry Watters, président de l'association des marchands de détail du district, Ontario-Est et Ottawa.

Cependant, les marchands, tout en croyant que la loi ainsi amendée, procurerait beaucoup d'avantages, sont cependant d'avis que ce bill favorise trop les commerçants en gros. Ils ont trouvé que les marchands de détail n'étaient pas suffisamment protégés, et ils ont suggéré des amendements à cet effet.

Proclamant ensuite que tous les professionnels et même que les fermiers devraient être régis par cette loi, ils déclarèrent que, "celle-ci ne devrait pas être limitée par aucune restriction ou confinée à aucune classe, ou encore reconnaître aucun délit, mais qu'elle devrait être assez étendue pour pouvoir embrasser toutes les classes et toutes les conditions."

L'hon. Hugh Guthrie, président du comité spécial, en réponse aux délégués, leur a dit que les amendements proposés seraient considérés sérieusement.

SUCRE D'ERABLE SUR LE MARCHÉ

Un marché considérable est ouvert au sucre et au sirop d'érable en Canada, aux États-Unis et en Angleterre. Les cultivateurs qui n'ont pas de marché local, feront bien de s'adresser à Montréal ou à Toronto.

FARINE DE POMMES DE TERRE

Des pommes de terre fraîchement cuites et passées dans une passoire, constituent une matière farineuse qui peut être mélangée à la farine Standard dans la préparation de la pâte. Si l'on emploie des pommes de terre qui ne sont pas fraîchement cuites, le résultat n'est pas aussi bon.

**REGLEMENT SPECIFIANT LA QUANTITE DE PRO-
DUITS QUE LE COMMERCE DE DETAIL
A LE DROIT DE DETENIR**

COMMISSION DES VIVRES DU CANADA

Arrêté n° 26.

4 avril 1918.

ATTENDU que par un ordre de Son Excellence le Gouverneur général, en date du douzième jour de mars 1918, C. P. 597, il est pourvu entre autres choses que la Commission des Vivres du Canada aura le droit de temps à autre d'émettre des arrêtés prescrivant la quantité et qualité de tout ou tous aliments ou produits alimentaires qui peuvent être achetés ou possédés par toute personne, et de saisir tout aliment ou produit alimentaire acheté ou possédé à l'avenir en plus du montant prescrit. Tout aliment ou produit alimentaire ainsi saisi sera à l'avenir confisqué pour le compte de Sa Majesté et il en sera disposé de la façon que cette dite Commission en décidera à l'avenir;

Et attendu qu'il est nécessaire dans l'intérêt du public d'arrêter ce qui suit:—

En foi de quoi la Commission des vivres du Canada par la présente ordonne:

1. Aucune personne, à moins de permission par écrit préalable, obtenue de la Commission des vivres du Canada, ne pourra posséder ou détenir aucune quantité de viande, graille ou oléomargarine supérieure à la quantité raisonnable pour son commerce canadien pour la durée de soixante jours.

2. Aucune personne, sans au préalable avoir obtenu la permission par écrit de la Commission des vivres du Canada, ne devra, après le premier jour de décembre de chaque année, posséder ou détenir aucune quantité d'oeufs supérieure à la quantité jugée raisonnable pour suffire à son commerce canadien jusqu'au premier jour de mars suivant, à laquelle il ne devra pas avoir plus que pour quinze jour de semblable approvisionnement pour son commerce canadien.

3. Aucune personne, à moins d'avoir précédemment obtenu la permission par écrit de la Commission des vivres du Canada, ne pourra posséder ou détenir aucune quantité de beurre supérieure à la nécessité jugée raisonnable pour satisfaire à son commerce canadien durant la morte saison, laquelle saison, pour les fins de cet arrêté, est considérée se terminer le premier mai de chaque année, à cette date elle ne devra pas posséder plus que la quantité raisonnablement suffisante pour son commerce canadien pour les quinze jours suivants.

4. Aucune personne, à moins d'avoir au préalable obtenu permission par écrit de la Commission des vivres du Canada, ne pourra posséder ou détenir aucune quantité de fromage plus considérable que celle jugée nécessaire pour satisfaire son commerce local durant la morte saison, laquelle saison, pour les fins de cet arrêté, est considérée se terminer le premier jour de juin de chaque année, à cette date elle ne devra pas posséder plus que la quantité raisonnablement suffisante pour son commerce canadien pour les trente jours suivants.

5. Aucune personne, à moins d'avoir au préalable obtenu la permission par écrit, de la Commission des vivres du Canada, ne pourra posséder ou détenir en entrepôt pour son compte aucune quantité de volaille supérieure à la quantité que jugée raisonnable pour satisfaire au besoin de son commerce canadien durant la morte saison, laquelle saison, pour les fins de cet arrêté, est considérée se terminer le premier jour de septembre de chaque année, à cette date elle ne devra pas avoir plus que la quantité raisonnablement suffisante pour son commerce canadien pour les trente jours suivants.

6. Aucune personne, à moins d'avoir au préalable obtenu permission par écrit de la Commission des vivres du Canada ne pourra posséder ou détenir aucune quantité de lait en conserve, condensé, évaporisé ou en poudre en plus grande quantité que jugée nécessaire pour satisfaire au besoin de son commerce canadien durant la morte saison, laquelle saison, pour les fins de cet arrêté, est considérée se terminer le premier jour de mai de chaque année, à cette date elle ne devra pas avoir plus que la quantité raisonnablement suffisante pour son commerce canadien pour les trente jours suivants.

7. La possession ou la garde d'aliments ou produits alimentaires en plus des règlements canadiens, telle que prévue par cet arrêté, devra être soumise aux arrêtés des agents acheteurs de la Grande-Bretagne et ses alliés, et tels aliments ou produits alimentaires ne seront pas considérés gardés en violation des termes de cet arrêté.

8. La quantité d'aliments ou produits alimentaires qui sera jugée raisonnablement nécessaire de posséder ou de détenir pour toute personne tel que prévu par cet arrêté pourra être déterminée par la Commission des vivres du Canada tant qu'à telle quantité.

9. Toute personne violant aucune des dispositions de cet

arrêté sera passible des pénalités mentionnées dans l'arrêt de Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil en date du douzième jours de mars 1918, C. P. 597, lesquelles pénalités sont fixées dans les paragraphes suivants:

(a) Toute personne qui enfreint une disposition quelconque des présents règlements ou d'une ordonnance promulguée en vertu des présents règlements ou qui entrave un fonctionnaire ou autre personne dans l'application des dispositions des présents règlements ou de telle ordonnance, est coupable de délit et passible sur conviction sommaire devant un magistrat de police ou deux juges de paix d'une amende n'excedant pas mille dollars, ou d'emprisonnement pour une période n'excedant pas trois mois, ou des deux peines de l'amende et de l'emprisonnement.

(b) Quand les procédures dans un cas quelconque ou une amende est imposée sous l'empire des présents règlements sont intentées à la demande d'une municipalité, ou par un fonctionnaire d'une municipalité, l'amende est payée au trésorier de cette municipalité, pour qu'il en soit disposé comme elle prescrira de temps à autre. Quand de telles procédures sont intentées à la demande d'un fonctionnaire provincial ou par ce fonctionnaire même, cette amende est payée au trésorier provincial pour qu'il en soit disposé comme il ordonnera de temps à autre.

Daté à Ottawa, ce 4e jour d'avril 1918.

COMMISSION DES VIVRES DU CANADA.

HENRY D. THOMSON,

Président.

LES BOUTEILLES GRASSES

Devant la difficulté de se procurer des bouteilles, beaucoup de nos confrères en achètent en ce moment un peu partout, et, parmi celles-ci, il s'en trouve une quantité assez importante dans lesquelles il y a eu des matières grasses ou odorantes, et de l'huile, et on nous a demandé un moyen sûr et pratique pour les rendre utilisables.

Pour nettoyer des bouteilles ayant contenu des corps gras, de l'huile, on peut procéder de la manière suivante:

On prépare un lait de chaux et avec celui-ci on rince ces récipients; ce lait de chaux et les matières grasses forment une émulsion, c'est-à-dire qu'ils se combinent en une sorte de savon qu'un rinçage énergique expulse.

Si l'on veut obtenir une plus grande netteté et enlever jusqu'à la moindre trace d'odeur, on lave une seconde fois avec du lait de chaux dans lequel on a mélangé une petite quantité de chlorure de chaux.

Le chauffage du lait de chaux rend l'opération plus rapide. Des bouteilles ayant contenu du pétrole ont pu, par ce moyen, être remplies de vin et d'alcool, sans communiquer à ces boissons aucune espèce de goût.

On pourrait aussi remplacer la chaux par la soude, qui produit également une saponification avec les matières grasses.

Un autre système, plus spécialement employé contre les odeurs, consiste à mettre dans la bouteille à nettoyer quelques cuillerées à bouche de sciure de bois de chêne et d'eau ordinaire aussi chaude que possible, on agite et on recommence l'opération si c'est nécessaire; on rince largement ensuite.

LA PRODUCTION D'ABORD

"Celui qui récolte deux épis de blé-d'Inde ou deux épis de blé là où il n'y avait que la moitié avant mérite plus de l'humanité et accomplit un plus grand service pour son pays, que tous les politiciens réunis."—Swift.

LA PRODUCTION DEVRAIT ETRE ENCOURAGEE

La récolte du Canada, cette année, promet d'égaliser sinon de surpasser tout ce qui s'est vu dans l'histoire de notre pays. Des rapports optimistes nous parviennent de toutes les parties du Canada. Les marchands de quincaillerie en détail du Canada peuvent fortement encourager le grand mouvement de production qu'on a mis de l'avant et en cela ils n'accompliront pas seulement un devoir patriotique, mais incidemment aideront à développer leur propre commerce. Les marchands de quincaillerie en détail sont plus en contact avec le cultivateur que n'importe quelle autre classe de marchands. Ils sont aussi en contact avec les citoyens qui devraient être engagés à se servir de tout terrain improductif. Les marchands de quincaillerie, grâce à leurs efforts, induisirent l'an dernier des milliers de citoyens à faire du jardinage. La culture des lots vacants fut faite sur une grande échelle et peut être encore grandement augmentée en 1918.

NOUVELLES DU BRÉSIL

Les importations. — La loi du budget brésilien pour 1918 maintient les tarifs de préférence existant sur certaines importations des Etats-Unis au Brésil. La farine américaine continuera à être admise avec un dégrèvement de 30 pour cent sur droit d'entrée général, tandis qu'une réduction de 20 pour cent est accordée aux laits condensés, articles manufacturés en caoutchouc, pendules et montres, teintures et encres autres que l'encre à écrire, balances, glacières, pianos, ciments, fruits secs, mobilier scolaire et bureaux, provenant des Etats-Unis.

PERTE PAR MISE DE HOMARDS EN CONSERVES

L'industrie des homards, telle que maintenant conduite, n'utilise que 20 pour cent des matières brutes, au dire d'une autorité de la Nouvelle-Ecosse. Pour remplir 160,000 caisses, il faut en moyenne 25,500,000 livres de homards, dont 6,500,000 seulement entrent en boîtes, le reste est mis de côté, bien qu'il contienne de précieux sous-produits.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX**NOUVELLES COMPAGNIES FEDERALES**

Lee Coal Co., Ltd., Montréal, \$25,000.
International de Lavand Mfg. Corp., Ltd., Toronto, \$6,000,000.
Dom. Metal Co., Ltd., Winnipeg, \$500,000.
National Sales Check Books, Ltd., Montréal, \$19,000.
Windsor Canning Co., Ltd., Saint-Jean, P.Q., \$100,000.
Brooks Elevator Co., Ltd., Winnipeg, \$50,000.
R. & W. Gélinas, Ltd., Montréal, \$49,000.
Cie à Bois Bédard, Ltd., Joliette, \$250.
J. A. Lomme & Co., Ltd., Saint-Jean, P.Q., \$100,000.
Lumber Supply Co., Ltd., Montréal, \$150,000.
Ed. Ruel, Ltd., Lauzon, \$150,000.
Gram Growers Auto Tractor Co., of Can., Ltd., Montréal, \$100,000.

En LIQUIDATION

England Lumber Co. of St. Mathias de Cabano, S. C. Riou, de Fraserville, liquidateur.

EXECUTIONS EN COUR SUPÉRIEURE

A. E. Pigeon v. J. Beaulieu et al., \$489.
Ville Montréal Nord v. Beaudin, Ltd., \$463.
V. Côté v. J. E. Juneau, \$425.
J. Amplement v. S. Rochon, 4e classe.
Frost & Wood Ltd. v. F. A. Scroggie, \$496.
E. Morin v. Mme A. Martel et vir, \$185.
S. Robillard v. Succession Veuve Gervais, \$187.
Séminaire Saint-Sulpice v. H. Pottes, \$145.
L. A. Barbeau v. J. O. Matte, \$56.
L. Goulet et al v. G. Blissonnette, \$3,345.
L. E. Mouton & Co., Ltd. v. Dom. Timber and Minerals, Ltd., et al.
M. McDonough v. L. Fontaine, \$160.
Mme A. Guenetti v. A. Bourdeau, 4e classe.
A. Décary et al v. L. Romiti, \$240.
J. B. Bédard v. Nap. Morin, \$254.
Mme W. Mansfield esqual v. J. Laurier, \$638.
Crédit Foncier v. Mme E. Davidson et al, \$5,502.
Cie Véhicules Moteurs Co. v. House

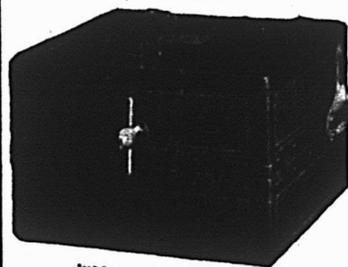
Realty Co., \$75.
Turcott & Merrill esqual v. Julien Therrien, \$62.

AVIS DE DIVIDENDES

Re Alfred Edwards, un premier et dernier dividende payable le 30e jour d'avril, par Michaud et Desrosiers, curateurs.
J. Edm. Drolet Regd., Québec, un premier et dernier dividende payable le 20e jour d'avril, par Bédard & Bélanger, de Québec, curateurs.
G. W. T. Nicholson, Montréal, un premier et dernier dividende payable le 29e jour d'avril, par Vinet & Dufresne, curateurs.
A. C. Chartier, Montréal, un premier et dernier dividende payable le 29e jour d'avril par A. O. Chalifour, curateur.

ABANDON JUDICIAIRE

Par Onésime Perras, Montréal, Consolidated Plate Glass Co., of Can., Ltd., crédateurs.
Par Michel alias Nuck Kousale, Montréal, H. R. Gourl, gardien provisoire.



McCASKEY CLOSED

"McCASKEY"
Systèmes de Comptes
POUR TOUT COMMERCE

Représentants pour la province de Québec, J.-E. Bédard, Boite 12 Faubourg St-Jean, Québec—E.-E. Prévost, 55 1/2 rue King Sherbrooke.

McCaskey Systems Limited
235-245 Ave. Carlaw, - TORONTO

Quincaillerie de toute sorte

TOUJOURS EN STOCK

Une attention toute spéciale est portée aux commandes reçues par la poste ou par téléphone.

THOS. BIRKETT & SON CO., LIMITED

Marchands de Quincaillerie en Gros

OTTAWA,

CANADA

TELEPHONE QUEEN'S 859
189

Le Marché de l'Alimentation

LE MARCHÉ LOCAL DU GRAIN

Le ton du marché du grain a été plus faible cette semaine et les prix ont atteint les niveaux suivants:

Avoine de l'ouest Canadien	
No. 3	1.03
Avoine d'alimentation No. 1	1.05½
Avoine d'alimentation No. 2	0.99
Avoine blanche d'Ontario No. 3	0.98

LE MARCHÉ LOCAL DE LA FARINE

De bonnes affaires se font pour la nouvelle farine étalon faite de blé de printemps et la demande est excellente. Les lots de chars complets pour envois aux différents points de la campagne se vendent à \$11.10 le baril, en sacs, f.o.b. Montréal; les lots pour boulangers se vendent à \$11.20, et les plus petites quantités pour boulangers et épiciers se vendent à

BEURRE — MARGARINE

Margarine, la livre.	0.32	0.34
Beurre supérieur de crèmerie. . .	0.52	0.52½
Beurre fin de crèmerie	0.51	0.51½
Beurre supérieur de ferme	0.45	0.46
Beurre fin de ferme	0.43	0.44

FROMAGES

La commission d'achat paye les prix suivants:

Fromage No. 1	0.21¾
Fromage No. 2	0.21¼
Fromage No. 3	0.20¾

LES OEUFES

Des ventes d'oeufs frais pondus ont été faites de 44c à 45c la douzaine.

LE MARCHÉ AUX BESTIAUX

Les offres au marché de l'est ont été importantes durant cette semaine, et ont eu pour résultat une activité exceptionnelle.

Le ton du marché a été ferme et les prix ont tant soit peu monté, spécialement en ce qui concerne les pores de choix.

Les cotations ont été par 100 livres comme suit:

Bouvillons, de \$9.50 à \$13, suivant les qualités.
Vaches, de \$8 à \$9.50.
Taureaux, de \$8 à \$10.50.
Viandes en conserves, de \$5.50 à \$8.
Veaux, de \$8 à \$13.

LE SON — LA MOULEE — L'AVOINE ROULEE

Le son se vend à \$35.40 et les "shorts" à \$40.00 la tonne, sacs compris.

La moulée pure se vend à \$75. la tonne, sacs compris.

La demande pour avoine roulée est limitée. Les qualités courantes se vendent de \$5.50 à \$5.60 le sac de 90 livres en jute, et par lots de chars, à \$5.40 le sac de 90 livres, en coton.

LE FOIN PRESSE

Le foin pressé se vend, No 2, à \$17.00, No. 3, à \$15.50, et mélange de trèfle, de \$12.00 à \$14.00 la tonne ex-voie.

LES EPICES

Des hausses ont été appliquées à certaines lignes d'épices, et les plus notables sont celles concernant les cassias et les cloves. Les Les cassias pures sont cotées à 35 cents, et les cloves, à 75 cents la livre.

FRUITS ET LEGUMES

Il y a une très bonne demande pour les légumes. Dans beaucoup de cas l'avance de la saison a provoqué une tendance à des prix plus bas. Les pommes de terre sont moins chères. L'arrivée de plusieurs chars de tomates de La Floride a entraîné des prix plus bas. Le nouveau chou de la Floride est moins cher, à \$3.75 la crate. Le céleri de Floride a été réduit de 25c à 50c par crate. Les concombres sont à des prix plus avantageux et le surplus d'oi-

gnons a provoqué une tendance à la baisse, les sacs de 70 livres se vendant à \$1.00. Les prix des fruits sont élevés en général. Les nouvelles fraises sont abondantes et se vendent à 19c la boîte d'une chopine.

Nous cotons:—

Bananes, (grosses, fancy) le bunch	4.00	4.50
Oranges, Valence	5.00	5.75
Oranges, Californie.		
Navels	9.00	10.00
Oranges, Séville, amères		5.50
Grape fruit de Cuba	4.00	4.50
Grape fruit de Californie	5.00	6.00
Grape fruit de Floride	5.00	6.00
Citrons nouveaux de Messine, selon grossueur	5.50	8.50
Citrons de Californie, sans pépins		5.00
Ananas de Cuba, (grate)		5.00
Raisins, Malaga, moyens		10.00
Fraises Louisiane	0.19	0.22
Pommes		
Fameuses	7.00	8.50
Baldwins	4.00	4.50
Russets	4.50	5.00
Pommes en boîtes		2.75
Poires, petits lots seulement	0.30	0.60
Choux, Montréal, par baril		1.75
Choux, Montréal, la douzaine	1.00	1.50
Choufleur Californie, (crate 2 doz.)	4.50	5.00
Céleri canadien, la douzaine	0.50	1.00
Concombres, Boston, la douzaine	2.00	2.50
Endives canadiennes		0.25
Oignons rouges, sacs de 100 livres		2.50
Oignons rouges, sacs de 70 livres		1.00
Pommes de terre, le sac	1.50	1.60
Carottes, le sac	0.75	1.00
Betteraves, sac de 60 livres		0.75
Laitue, curly, (3 doz.)		2.50
Champignons, la livre		0.75
Cranberries (Cape Cod) la boîte		5.50
Cranberries, le gallon		0.90
Cresson canadien		0.30

LES BLEUS DE BUANDERIE, AMMONIAQUE, LE SODA SAL, LES GRAINES D'OISEAUX

Le bleu de buanderie Canada a avancé d'1 cent et est coté à présent à 19c la livre. L'ammoniaque est plus élevé, la hausse sur les grosseurs à 10c, étant de 10c la douzaine et sur les petites tailles. de 5c.

Le Soda Sal, dans les boîtes de 60 livres est en hausse de 10c à \$1.30 et les paquets de 2½ livres sont cotés à \$2.30 contre le précédent prix de \$1.85. Les graines pour oiseaux sont en hausse, à 16 cents le paquet l'ancien prix étant 13c.

Tomates, E.-U., 2s	2.12½
Tomates, 2½s	2.50 2.60
Pois, standard	1.75
Pois, Early June	1.90
Fèves, golden wax	1.85 1.90
Fèves, Refugees	1.85 1.90
Blé-d'Inde, 2s, la doz.	2.35 2.40
Epinards, E.-U., 3s	3.00
Epinards, E.-U., gallons	10.00
Blé-d'Inde (sur épis, can. gall.), doz.	8.50

Fruits en conserves

Framboises rouges, 2s	2.90
-----------------------	------

Simcoes	2.75
Cerises rouges, 2s	2.60 2.90
Fraises, 2s	3.00
Blueberries, 2s, douz.	1.85
Citrouille, 2½s	1.60 1.70
Pommes (gallon)	5.00
Citrouille, (gallon), douz.	6.00
Pêches, 2s (sirop épais)	2.00
Poires, 3s (sirop épais)	2.45
Ananas, 1½s	2.25
Prunes Greengage (sirop clair)	1.90
Prunes Lombard (sirop épais 2s)	1.70

COCOANUT — FARINE DE RIZ

Le shredded cocoanut est en hausse. Le Schepp se vend à présent à 60c la douzaine, pour paquets 1-8 livre. Les seaux de 5 livres sont à présent, à 33c la livre; les seaux de 20 livres, à 31c. Le riz moulu a aussi avancé et est coté à 18c la livre. l'ancien prix étant 15c.

LES SUCRES

Les prix sont comme suit:

Les 100 livres	
Atlantic Sugar Company, extra granulé	\$8.90
Acadia Sugar Refinery, extra granulé
St. Lawrence Sugar Refinery 8.40
Canada Sugar Refinery 8.40
Dominion Sugar Co., Ltd., crystal granulé 8.55

ARTICLES DE CONSERVE

Les produits de conserve sont en bonne demande et des affaires importantes sont relatées. Ci-dessous, quelques cotations:

Saumon Sockeye—

"Clover Leaf" ½ liv. flats	\$2.45
"Clover Leaf", 1 liv. flats	4.00
"Clover Leaf", 1 liv. talls, caisses de 4 doz., la doz....	3.75
Chums, 1 liv., talls	1.80
Pinks, 1 liv., talls	2.40
Cohoes, 1 liv., talls	2.65
Red Springs, 1 liv., talls	2.70
Saumon de Gaspé, marque 'Niobé. (caisses de 4 doz.), la doz.	2.25
Sardines canadiennes, (caisse)	6.75 7.00
Sardines Norvégiennes, la caisse de 100 "¼s"	20.00
Légumes en conserves	
Tomates, 3s	2.67½ 2.75

Déposants	Employeurs
Lucien Caron	James Ethier
Ovila Besner
..... The St. Lawrence Bridge Co.	
Adélar Carignan	Dom. Bridge Co.
A. M. Bourgouin	Héberts Co. Ltd.
Ernest Therrien	Mont. Harbsur Can.
James Richard	Shop Angus. C.P.R.
Jos. Pelerin	Lymburner, Ltd.
5053 Ecrement	Alard Mfg
A. L. Robbin	Mont. Metal Proc.
Jos. Martin	Trudeau, Théo
Eloise Lalonde	G. T. R. Co.
Charles Desjardins	Matthews & Black
Philippe Sauvageau
..... Richard Sauvageau	
Léonce Giguère	P. O. Boucher
Oscar Senecal	Prudential Ass. Co.
Ludger Baron	Baron & Co.
Alfred Laval	Isidore Demeuble
Nicholas Manetti	Canada Cement
Euclide Roy	Model Tool Co. Ltd.
Louis Larivée	Dom. Oil Cloth Co.
Raymond Audet	Can. Tube & Iron
James Dillon	Can. Rubber Co., Ltd
Jos. Cardinal	Giffon Warehouse
Arthur Vézina	C. H. Catelli Co., Ltd
Henri Clodomire Fournier
..... Canada Cement Co.	
Sylvio Côté	La Cité de Montréal
Abraham Lackman
..... Modern Departmental Store	
Emilien Lorion
..... Mathews & Blackwell	
John H. Evans	The Dom. Oil Cloth
Albert Roch	Canada Cement Co.
Azade Guilmond	Dom. Textile Co.
Arthur Gagnon	La Cité de Montréal
J. A. E. Touzin	Institut Dentaire
M. Nicholson	Blite Café Co'y.
J. H. R. David
..... La Caisse Nationale d'Economie	
Jos. Landriault	Cité de Montréal
Major dit Daignault
..... Terminage Storage	
Alfred Hétu
..... Les marguilliers du Sacré-Coeur	
Adurain Lafrance	Canada Cement
J. R. Pigeon	Dupuis Frères
François LaBrecque	Textile Co., Mtl.
Jacques Cartier	Canada Cement
Ovila Bélaïr	Gunn, Langlois & Co.
Léandre Aubut	Peter Lyall & Sons
Pierre Regimbal	Canadian Tube Co.
Nap. Guibault	F. Bray
Jos. Neveu	Dominion Textile Co.
J. J. Campbell	G. N. Western, Ltd.
Frédéric Parent	Can. Rubber Co.
Victor Deschamps
..... Thos. Davidson Co.	
John Proulx	Canadian Car Co., Ltd.
Philippe Phillas Dulude
..... Woodhouse & Co.	

LOI LACOMBE

John Arbour	Benoit & Fils, Limitée
Damase Desjardins	W. C. Desjardins
Avila Jetté	Mont. Tramways
Chs. Desjardins	Lymburner, Ltd.
Théophile Paquette
..... Mont. Locomotive Co.	
Edouard Lecompte	Lymburner, Ltd.
J. Wilfrid Laporte	Canada Cement
V. Gadbois Boisvert
..... Can. North. Mount. Found.	
J. E. Capponi	Steward Co., Ltd.
Aristide Renaud	Mont. Tram.
Vincent Sylvio	Desmarteau, Alex.
S. Mocklin	H. M. Paquette
Joseph Saint-Jean	Montreal
Light, Heat & P. à leurs usines à gaz	
Roméo Desrochers	Lymburner, Ltd.
Joseph E. Lusignan
..... Renonwn Engine Machine	
Donat Bourassa	La Cité de Montréal
H. F. Lunan	Goodwins, Ltd.
Denis Lampron
..... Starch Co. of Canada	
J. P. Lafford	Linson & Son
G. E. Viel	The Barrett Manf.
Renaud Odilon
..... International Mfg. Co.	
Napoléon Tremblay	M. Langlois
Walter Taylor	Wm. Davis Co., Ltd.
Adélar LavoleG. Brunch
Adélar Carignan	Lymburner & Co.
R. Faulkner
..... R. Lamontagne, Ltd.	
Josaphat Lamoureux
..... La Cie des Tramways	
W. J. Edmonds	Arthur Edmonds
J. P. Lafford	Presser & Tailors
Jos. CompouetteC. P. R.
Aldami Chartrand	Can. Car Co.
Théophile Joubert	Yosipovich David
Philias Provost, fils
..... Lymburner, Ltd.	
V. H. Lagacé	Le Pacifique Can.
Albert Ouellet	W. H. Creed
Adélar Bélaïr	Philippe Tremblay
Patrick David	Alfred Racine
Albert Raymond	Can. Rubber Co.
Arthur Vézina	C. H. Catelli Ltée.
Chs. Desjardins	Lymburner Ltée
Jos. Durand	Succession Cherrier
Geo. LafontaineC. P. R.
Alexandre Tanguay
..... Charretier G. Express	
Laurie Wilson
John Chapman	Dominion Bridge
Albert Brazeau	Mont. Tramways
Hervé Marchand	A. P. Pigeon
Henri Desormiers	A. F. Byer Ltd
Neveu Camille
.....Royal Tollet Service Co.	
Arthur Lemonde	Meilleur
Dieudonné Raymond	Canada Cement

Feuilles d'acier cuivré Apollo Keystone

Noires



Galvanisées

PITTSBURGH



FROM L
UNITED STATES STEEL
PRODUCTS COMPANY
NEW YORK, U. S. A.

“Keystone” est une économie par son excellence

La qualité a encore plus d'importance quand la résistance à la rouille est le facteur essentiel.

Pour comprendre que l'alliage du cuivre et de l'acier assure une plus longue durée aux produits de métal en feuilles, vous n'avez qu'à en faire vous-mêmes quelques expériences pratiques, si les preuves concluantes que nous vous donnons ne vous persuadent pas.

Vous pourrez vous convaincre ainsi vous-mêmes d'une façon absolue de l'excellence des “Feuilles d'Acier Cuivré Keystone.”

B. & S. H. THOMPSON & CO., LTD.

MONTREAL,

TORONTO,

NEW GLASGOW, N. E.

Agents des ventes pour l'est du Canada, de la

United States Steel Products Company, New York, E. U.

Ferronnerie, Plomberie, Peinture

Marché de Montréal

NOUVEAUX PRIX SUR LES CADENAS

Des hausses de prix ont été annoncées sur certaines lignes de cadenas Yale. Elles prennent effet immédiatement et quelques-uns des changements sont représentés comme suit: — No 813 avancé de \$14.65 à \$16.12 la douzaine; No 823, de \$16.15 à \$17.75 la douzaine, No. 843, de \$20.65 à \$22.70 la douzaine. Les autres lignes restent sans changements pour l'instant.

MOPS, PAPIER KRAFT, PELLES A NEIGE

De nouveaux prix sont cotés sur les mops et sur les "self-wringing", ces dernières étant à \$4.75; le No 8 étant à \$1.90; le style crank, à \$6.90, le No 10, à \$2.10. Le papier à envelopper, de la qualité "kraft" se vend à 10c, soit une réduction de 1c la livre. Les pelles à neige en acier sont cotées à présent, à 5 pour 100 hors liste.

LA CORDE

Les prix de la corde se maintiennent. La corde pure manille se vend sur la base de 39c la livre; la corde manille anglaise, sur la base de 33c et la corde sisal, à 27½c.

CLOUS ET BROCHE

Les clous de broche sont fermes à \$5.25; les clous taillés à \$5.60 et la broche en acier mou se maintient encore au prix de base de \$6.25.

LA TERE BENTHINE

Les prix de la térébenthine sont en déclin. Les nouveaux prix montrent une réduction de 8c le gallon. Ainsi les lots d'un seul baril sont cotés à 57c, 60c, tandis que les lots de 5 barils sont marqués de 55c à 56c.

PEINTURES MELANGEES

Il est dès à présent probable, qu'une hausse de 15c à 25c le gallon s'appliquera prochainement aux peintures mélangées.

LES TUBES DE FIBRE EN HAUSSE

Les tubes en fibre se vendent à présent comme suit: la doz., No 0, \$21.75; No. 1, \$18.40; No. 2, \$15.60 et No. 3, \$13.20.

LA GAZOLINE — LE PETROLE

La gazoline se vend à 34c le gallon; le pétrole Royalite à 19c, la Palacine et l'Electroline, à 22c le gallon.

LE MASTIC

En vrac, casks, \$4.10 les 100 livres, en barils de 25 et 100 livres; \$4.95 les 100 livres, et mastic bladder en barils, \$5.20 les 100 livres.

LE BLANC DE PLOMB A L'HUILE EN HAUSSE

Le blanc de plomb à l'huile accuse une hausse de 50 cents les 100 livres, ce qui donne les cotations suivantes: lots de 5 tonnes, \$15.50 les 100 livres; lots d'une tonne, \$16.00 les 100 livres, et plus petites quantités, \$16.35 les 100 livres.

L'HUILE DE LIN EN BAISSSE

Le marché de l'huile de lin a marqué une faiblesse qui s'est traduite par une baisse nouvelle, portant les prix aux niveaux suivants:

Huile de lin	Le gallon	Impérial
		Brute Bonillie
1 à 4 barils	...	\$1.86 \$1.88½

LE FER ET L'ACIER

Il y a une grande fermeté sur les prix demandés pour les pro-

duits de fer et d'acier. Il n'y a qu'un changement signalé dans les prix qui s'applique à l'acier fondu Black Diamond coté à présent: 20 cents-21 cents contre l'ancien prix de 18-19 cents.

Nous cotons:

Montréal.

Fer en barre commun, les 100 livres	...	\$4.55
Fer raffiné, les 100 livres		4.80
Fer pour fers à cheval, les 100 livres	...	4.80
Fer de Norvège	...	11.00
Acier mou	...	5.05
Acier bandé	...	5.05
Acier sleigh shoe	...	5.05
Acier tiré	...	5.25
Acier Toe Calk, les 100 livres	...	5.95
Acier, outils de mine, la livre	...	0.17½ 0.19
Acier pour outils Black Diamond	...	0.18 0.19
Acier à ressorts	...	6.50
Acier de machine fini fer	...	5.10
Acier Harrow tooth	...	5.20
Acier fondu Black Diamond	...	0.20 0.21

TOLES ET METAL EN FEUILLES

Les cotations de la tôle et du métal en feuilles semblent être quelque peu plus favorables et stimulent les achats.

Nous cotons:

Montréal.

Tôle Noire	Les 100 livres
Calibre 10	... \$8.00 \$11.50
Calibre 12	... 8.65 10.50
Calibre 14	... 8.80 7.90
Calibre 16	... 9.00 8.00
Calibre 22-24	... 9.40 7.85
Calibre 26	... 9.45 7.90
Calibre 28	... 0.00 8.00
Calibre 10¾ onces (Anglaises)	... 10.55 10.75
Tôle galvanisée.	
10¾ onces	... \$10.00
Calibre 28	... 9.65
Calibre 26	... 9.25
Calibre 22 et 24	... 9.05 10.45
Calibre 20	... 10.30
Calibre 18	... 8.85
Calibre 16	... 8.70

LA CONSTRUCTION

2 résidences, \$8,400. Montréal-Ouest (Avenue Beaconsfield). Propriétaire et entrepreneur général: Michael Lombard, 345 avenue Westminster. 2 étages, 24 x 34, construction en pierres et briques. Le propriétaire donnera contrats pour toiture, électricité, plomberie, chauffage, et fera le reste des travaux à la journée. Achètera briques et bois de charpente.

Ecurie et remise, \$2,000, Québec (rue McMahon, quartier Palace). Propriétaire: D. Maranda, 812½ rue Saint-Valler. Entrepreneurs généraux: Demers et Lemay, 113 quatrième rue, Limoulou. 2 étages, 22 x 42, construction en bois.

Eglise Saint-Stanislas, \$250,000, Montréal (Boulevard Saint-Joseph-E). Propriétaire: R. C. Congrégation. Curé: Rév. M. Piette, 780 Boulevard Saint-Joseph-E. Architectes: Viau & Venne, 76 rue Saint-Gabriel. Entrepreneur général, maçonnerie, charpente et plâtrage: Ulric Boileau, 312 rue Fabre. L'entrepreneur général donnera contrats pour acier, toiture, peinture, électricité, plomberie, marbre, tulle et fer ornemental. Il n'a pas encore acheté les matériaux.

Garage public, Montréal (rue Shamrock). Propriétaire: E. Thémens, 1271 Boulevard Gouin. Application a été faite à la ville pour permis d'ériger la bâtisse ci-dessus.

Entrepôt: Montréal, 183 rue Sainte-

Anne. Propriétaires et architectes: Dominion Foundry Supply Co., Ltd., 47 rue Murray. Entrepreneur général: John Hayne, 557 avenue Lebrun. 3 étages, 32 x 190, construction en briques, fondation en pierre. Toiture goudronnée et gravois. L'entrepreneur fait les travaux.

Travaux à résidence, \$1,000 environ. Montréal, 2602 rue Fullum. Propriétaire: Pierre Calvez, 2602 rue Fullum. 1 étage, 24 x 27, fondation en ciment, construction en bois, etc.

Dry Dock Sheds, \$600,000, Lauzon. Propriétaires: Davie Shipbuilding & Repairing Co., Ltd., surintendant: Geo. Davie; secrétaire-trésorier: J.-Thos. Boisvert, Lauzon. Lévis. Architecte: Horace Lane, Dime Bank Bldg., Détroit Mich., E.-U.

Pertes par le feu, hôtel et résidence: Plaisance (Québec). Propriétaire: Raphaël Paquette. Pertes: \$3,000. Assurances: \$1,000.

Garage: \$1,100, Montréal (127 avenue Mayfair). Propriétaire et architecte: W. F. Fletcher, 127 avenue Mayfair. Entrepreneur général: Jno. McGregor, Ltd., 511 rue Sainte-Catherine-Ouest.

Pertes par le feu, scierie, Sainte-Anne des Monts (Comté de Gaspé). Propriétaire: Luc Martin. Usine et quantité de bois détruits: \$8,000. Reconstituera dans quelques mois au coût de \$8,000.

6 cottages séparés, \$45,000, Montréal (rue Notre-Dame de Grâces). Propriétaire et entrepreneur général: J. B. Daoust, 5778 rue Sherbrooke-Ouest. Architecte: J. H. Laverdure, 379A rue Beaudry. Soumissions reçues par le propriétaire pour: charpente, toiture, électricité, plomberie, chauffage, plâtrage et peinture. Le propriétaire achètera les matériaux.

Habitation, \$21,000, Trois-Rivières (Québec), Du Château. Propriétaire: L. N. Jourdain, 5 rue Hart. Secrétaire-trésorier: T. Jourdain. Architectes: Asselin & Denoncourt, rue Notre-Dame. Offres reçues immédiatement par le propriétaire. Plans et spécifications chez l'architecte.

Réparations à abattoirs, \$1,000.00, Montréal, 975 rue rontenac. Propriétaires et entrepreneurs généraux: Montreal Abattoirs, Ltd., 139 rue Mill. Ingénieur en chef: W. Adamson.

Travaux à deux résidences, \$1,000.00, Montréal (45 avenue Baldwin). Propriétaire: Jos. Turcot, 45 avenue Baldwin.

Garage, \$1,000, Montréal, 218 rue Sherbrooke-Ouest. Propriétaire et architecte: Jos. A. Wilder, 345 rue Bleury. Entrepreneurs généraux: Bourgon Gagné & Co., 1882 rue Notre-Dame-Ouest.

Entrepôt, \$1,000 environ, Montréal, 581 avenue Centre. Propriétaire: E. V. Goyette, 581 avenue Centre.

TOLE GALVANISEE "QUEEN'S HEAD" "FLEUR DE LIS" "REDCLIFFE"

Toujours en demande
JOHN LYSAGHT, LIMITED

Manufacturiers
Bristol—Newport—Montréal
A. C. LESLIE & CO. Limited

Gérants de la Succursale Canadienne

Feutre et Papier

N'IMPORTE QUELLE QUANTITE

Toitures Goudronnées (Roofing) prêtes à poser, 2 et 3. Papiers de Construction, Feutre à Doubler et à Tapisser, Produits de Goudron, Papier à Tapisser et à Imprimer, Papier d'Emballage Brun et Manille, Toitures en Caoutchouc "Favorite" et "Capitol".

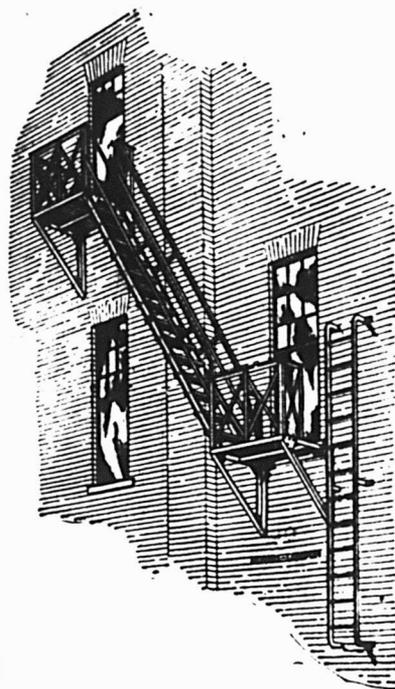
Fabricants du Feutre Goudronné

"BLACK DIAMOND"

ALEX. McARTHUR & CO., Limited

Bureaux et Entrepôts: 82 Rue McGill, MONTREAL.

Manufac. re de Feutre pour Toiture: Rues Moreau et Forsythe, Montréal, Moulin à Papier, Joliette, Qué.



NOUS MANUFACTU- RONS

Marquises — Echelles de Sauvetage — Grilles pour Banques — Guichets Grillés — Ascenseurs — Gardes-fous — Treillages de toutes descriptions — Fermoirs d'acier — Tablettes d'acier — Tabourets et Chaises d'acier — Cabinets d'acier — Coffres d'acier pour matériaux — Divisions d'acier, etc.

Les marchands honnêtes peuvent tenir notre ligne avec avantage, vendant aux manufactures, collèges, écoles, communautés, etc., et augmenter considérablement leur revenu. Nous vous envoyons les estimations et les plans, etc., afin de vous aider à recevoir les commandes sans qu'il vous soit nécessaire d'en avoir un stock. Ecrivez-nous en français pour avoir des détails. Catalogues gratuits sur demande.

**THE DENNIS WIRE AND IRON
WORKS CO. LIMITED**

LONDON
CANADA

MARCHANDS DE PARTOUT

Placez de bonne heure vos commandes pour ce jouet. Comme il vous faudra vous procurer cet article pour faire face à la concurrence, placez dès maintenant vos commandes afin de recevoir à temps cette ligne de Kiddie-Kar.

CHAMPION



En dépit de l'augmentation continue du prix des matériaux entrant dans la confection des moulures, nous offrons encore 600 pieds de moulures assorties, dorées Circassien et imitation de chêne, pour \$27.00, comme suit:—

200 de moulure d'un pouce de largeur, à \$3.00.

200 de moulure 1½ pouce de largeur, à \$4.50.

200 de moulure de 2 pouces de largeur, à \$6.00.

Il va sans dire que nous ne pouvons pas promettre de continuer ces prix indéfiniment, mais nous désirons faire connaître nos marchandises et pour ce, fe-

rons quelque sacrifice.

Demandez nos échantillons de moulures, lesquelles nous envoyons gratuitement.

Demandez aussi nos prix pour les cadres et les miroirs "shock" (seuls ou encadrés).

LA CIE. WISINTAINNE & FILS, INC.,

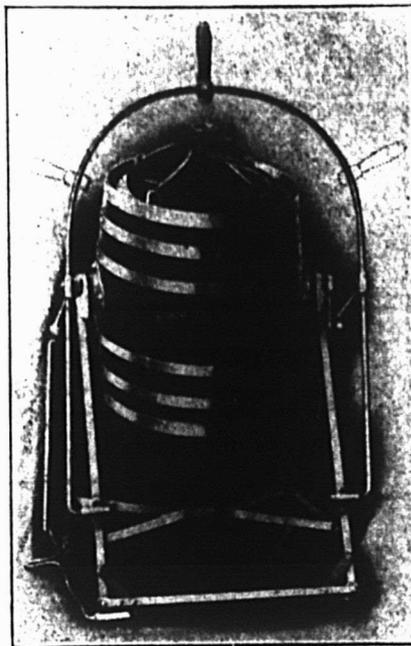
Manufacturiers-Importateurs

58-60 Boulevard Saint-Laurent, (pres rue Craig).

Telephone Main 5082.

MONTREAL, QUE.

Une nouvelle particularité de la Baratte "Favorite" MAXWELL



et une qui l'a rendue populaire partout où elle est employée — est le **Levier coudé**

Aucune autre baratte n'a ce levier. La poignée peut être ajustée au centre, à gauche ou à droite, là où on la désire, où elle est plus facile à manoeuvrer. La structure est en léger acier rigide avec tourillons boulonnés, et le baril est du meilleur chêne importé avec cercles en aluminium. Se balance sur coussinets à billes et est exceptionnellement facile à manoeuvrer et dura-

ble. Une baratte qui se vend d'une façon splendide.

Demandez un catalogue illustré des lignes Maxwell (faciles à vendre) "easy-to-push"

Maxwells Limited, St. Mary's (Ont.)

Le Blanc de Plomb Pur MARQUE "TIGER"

Cette fameuse marque de commerce, vieille de quarante ans, est la garantie d'un produit honnête.

Vous et vos clients la reconnaissez comme telle. Vos clients voudront la marque "Tiger" cette année, la même que celle que vous avez eue les autres années depuis que vous êtes dans le commerce; la seule différence étant qu'ils en auront besoin de plus grosses quantités.

Cela a toujours été le cas, chaque année, avec le Blanc de Plomb Pur de la Marque "Tiger".

MONTREAL ROLLING MILLS, CO.
MONTREAL P.Q.

FINANCES

LA NOTE AMERICAINE

Troisième année.

Le 7 avril 1918.

“Nous avons abandonné du terrain, mais nous n'avons perdu aucune position stratégique de réelle importance.”

Telle est la déclaration faite hier par Lloyd George aux Communes et que le monde de la Bourse aujourd'hui a acceptée comme argent comptant. La preuve en est que le marché n'a pas été impressionné par les rumeurs alarmistes et que si le volume des affaires est resté inférieur à la normale, la tenue des valeurs n'en a pas été moins bonne. D'où il est permis de tirer cette conclusion que le marché à sa base même est solide et que c'est toujours à la hausse que se trouve le point de moindre résistance.

En apparence du moins, la situation évolue dans un sens qui nous est très favorable. L'évacuation d'Ypres est dans le domaine des choses possibles, mais ne constituerait pas un événement d'exceptionnelle gravité. Nous avons déjà perdu cet amas de ruines sans en mourir puisque nous l'avons repris. La menace d'ailleurs, n'est pas là et si même les Allemands atteignaient leur objectif qui est vraisemblablement Saint-Omer, il ne serait pas encore question pour nous de perdre la partie. Quelle que soit l'issue de la guerre, l'industrie américaine se maintiendra, formidable en sa force créatrice de richesse et de trépidante activité. Or au point de vue de la Bourse et en dehors de toute considération morale, il faut bien reconnaître que c'est ce qui surtout importe au financier.

Spéculativement on peut dire que la période actuelle d'attente et d'indécision est une des plus déprimantes qu'on ait vue depuis des années. Il est malheureux à dire que le grand financier en prend avantage, pour

amener le petit opérateur à lâcher prise par découragement et lassitude. Il y réussit cette fois, mais pas aussi complètement que pendant les précédentes dépressions du marché, car l'absorption par le portefeuille lui fait chaque jour obstacle. C'est ainsi qu'en mars le nombre des actionnaires du U.S. Steel était de 61,004, alors qu'il n'était que de 51,689 en décembre. Si nous ajoutons que les usines du U. S. Steel travaillent à 92 pour cent de leur capacité maxima, que l'Administration absorbe 60 pour cent de la production du Republic Iron & Steel et que ce qui est vrai de ces deux aciéries l'est à peu près des autres, on comprendra que notre confiance en l'avenir du marché repose sur des solides points d'appui.

BRYANT, DUNN & CO.

LES RECETTES DE NOS CHEMINS DE FER

Les recettes brutes du Pacifique Canadien, pour la semaine finissant le 14 avril, ont été de \$3,057,000, comparativement à \$2,935,000 pour la période correspondante de 1917. C'est une augmentation de \$102,000 ou de 3.6 pour cent.

Les recettes brutes du chemin de fer Nord-Canadien, pour la période expirée le 14 avril, se totalisent à \$932,600, comparativement à \$881,600, pour la semaine correspondante de l'année dernière, soit une augmentation de \$51,000, ou 5.5 pour cent. A partir du 1er juillet, les recettes de cette compagnie se chiffrent par \$32,545,600, en plus-value de \$835,900 par rapport aux données correspondantes d'il y a un an, alors que le même revenu se totalisait à \$31,713,700.

Les recettes brutes du chemin de fer Grand-Tronc, pour la seconde huitaine d'avril, se présentent à \$1,494,358, en augmentation de \$311,419, ou 28 p.c. sur les chiffres correspondants de l'an dernier.

VENTES PAR HUISSIER

NOTA. — Dans la liste ci-dessous, les noms qui viennent en premier lieu sont ceux des demandeurs, les suivants ceux des défendeurs; le jour, l'heure et le lieu de la vente sont mentionnés ensuite et le nom de l'huissier arrive en dernier lieu.

Mme C. Kushmer, J. James, 18 avril, 10 a.m., 162 Colborne, Brouillet.

H. Yelm, L. Thompson, 20 avril, 10 a.m., 185 Laurier Ouest, Brouillet.

O. Jarry, R. Lanouette, 20 avril, 10 a.m., 318 Sainte-Marguerite, Brouillet.

D. J. Turner, R. Taillefer, 22 avril, 10 a.m., 1161 de Lorimier, Lajeunesse.

Succession F. Latreille, Palma Fortier, 15 avril, 10 a.m., 211 Hôtel de Ville, Decelles.

Clara Dubois et al, Hormisdas Charbonneau, 17 avril, 10 a.m., 641 Champlain, Decelles.

J. B. Dupuis, Ltd, O. Labelle, 20 avril, 2 p.m., 332 Selgneurs, Lafontaine.

Mme L. M. Smith, Théo Huette, 22 avril, 10 a.m., 363 Bourbonnière, Normandin.

S. Robillard, Succession Mme A. Gervais, 22 avril, 10 a.m., 390 Amherst, Coutu.

P. Ogulnick, J. Jardine, 22 avril, 10 a.m., 1279 Berri, Lapierre.

Mme V. Plante, Paul Côté, 22 avril, 10 a.m., 1085 Cartier, Lauzon.

A. Desilets, D. Dewans alias Demers, 22 avril, 10 a.m., 1162 Henri Julien, Lauzon.

J. Amplemant, S. Rochon, 23 avril, midi, 129 Berri, Bouchard.

Goodwins Ltd., E. P. Murray, 23 avril, 11 a.m., 14 Amesbury, Normandin.

Alfred Mercure, Pierre Fortin, 24 avril, 10 a.m., 381 Amherst, Coutu.

Ed. Beauchamp, Nap. Béllisle, 24 avril, 2 p.m., 230 Wm. David, Bouchard.

L. Rittenband, I. Ooldstein, 23 avril, 10 a.m., 164 Coloniale, Dionne.

S. Rosensweg, M. Weber, 23 avril, 1 p.m., 103D Henri-Julien, Dionne.

A. Hotte, O. Sullivan, 22 avril, 10 a.m., 2900 Saint-Dominique, Bienjonetti.

E. Cavanagh & Co., W. B. Germon, 22 avril, 1 p.m., 864 Sainte-Catherine-Ouest, Aumais.

Jos. Duquette, Mme S. Kalmonovitch, 22 avril, 2 p.m., 765 Hôtel de Ville, Aumais.

Ed. Harbec, Geo. Dupuis, 22 avril, 10 a.m., 1410 Dubuisson, Sauvé.

Ville d'Outremont, E. Dawes, 24 avril, 10 a.m., 873 Champgneur, Trudeau.

Banque Royale du Canada, Théodore

Langlois, 24 avril, 10 a.m., 522 Grosvenor avenue, Marson.

John A. Gariépy, J. S. Hardy, 24 avril, 10 a.m., 671 Querbes, Racette.

Alfred Mercure, Pierre Fortier, 24 avril, 10 a.m., 881 Amherst, Coutu.

Michael Joseph O'Brien, The Deakin Construction Co., Ltd., 25 avril, 10 a.m., avenue Church, Marson.

Recorder d'Outremont, D. Hunter, 25 avril, 2 p.m., 663 Bloomfield, Normandin.

Recorder d'Outremont, L. E. Gagnon, 25 avril, 11 a.m., 541 Durocher, Normandin.

Recorder d'Outremont, J. B. Bélanger, 26 avril, 1 p.m., 653 Durocher, Normandin.

A. Cléroux, Jos. Lussier, 26 avril, 10 a.m., 2 Prince George, Desroches.

Jos. Monarque, Oscar Laurin, 29 avril, 10 a.m., 755A Albert, Desroches.

R. Gagné, Jos. Tremblay, 24 avril, 10 a.m., 67 Sainte-Elisabeth, Pauzé.

Garmaise Inc., A. Leblanc, 24 avril, 10 a.m., 2714 Châteaubriand, Brouillet.

Mary Manfeld, Jos. Lamelin, 24 avril, 10 a.m., 452 Ontario, Bienjonetti.

Alph. Décary, Lurgi Domitti, 24 avril, 1 p.m., 167 Jolicoeur, Aumais.

Solide Progrès

Des méthodes d'affaires modernes, soutenues par un record, ininterrompu de traitements équitables à l'égard de ses détenteurs de polices, ont acquis à la Sun Life of Canada un progrès prénoménal.

Les assurances en force ont plus que doublé dans les sept dernières années et ont plus que triplé dans les onze dernières années. Aujourd'hui, elles dépassent de loin celles de toute compagnie canadienne d'assurance-vie.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUN LIFE OF CANADA**
SIEGE SOCIAL MONTREAL

Benoît & De Grosbois

COMPTABLES

Auditeurs et Liquidateurs

CHAMBRE 42

No 20, rue St-Jacques, Montréal
Téléphone Main 2617

L'Assurance Mont-Royal

Compagnie Indépendante (Incendie)

17 rue S.-Jean, Montréal

l'hon. H.-B. Rainville, Président
E. Clément, Jr., gérant général

ESINHART & EVANS

Courtiers d'Assurance

—Bureau—

EDIFICE LAKE OF THE WOODS
39 rue S.-Saerement
Téléphone Main 853 MONTREAL

La Compagnie d'Assurance

Mutuelle du Commerce

Contre l'Incendie

Actif \$1,025,000.00

DEPOT AU GOU-

VERNEMENT . . . \$69,660.00

—Bureau principal:—

179 rue Girouard, S.-Hyacinthe

\$5,000

de

protection pour votre maison

+ plus +

\$50 par mois

d'indemnité pour vous-même

NOTRE NOUVELLE

POLICE D'INDEMNITE SPECIALE

ne laisse rien au hasard

Demandes-nous des renseignements

CANADA LIFE ASSURANCE
COMPANY

Bureau principal, - TORONTO

WESTERN ASSURANCE CO.

Fondée en 1851

ACTIF, au-delà de . . . \$3,000,000

Bureau Principal: TORONTO
(Ont.).

W. R. BROCK, Président

W. B. MEIKLE

Vice-président et gérant général

C. C. FOSTER, Secrétaire

Succursale de Montréal:

61, RUE SAINT-PIERRE

ROBT. BICKERDIKE, gérant

Automobiles

Assurance
couvrant
contre

L'incendie, l'Explosion, le Vol,
le Transport, la Responsa-
bilité Publique, la Colli-
sion, les Dommages
Matériels à
autrui.

VIE, BRIS DE GLACES,

Accidents, Maladies, Vol,

Attelages,

Responsabilité de Patrons

et Publique,

Garantie de Contrats,

Cautionnements Judiciaires,

Fidélité des Employés.

LA PREVOYANCE,

189 rue St-Jacques, Montréal

J. C. Gagné,

Directeur-Gérant.

L. B. LeBlanc,

Assistant-Gérant

Tel. Main 1626

GEO. GONTHIER H.-E. MIDGLEY

Licencié Inst. Comptable. Comptable Incorporé

GONTHIER & MIDGLEY

Comptables et Auditeurs

103 RUE S.-FRANCOIS-XAVIER - MONTREAL

Téléphone MAIN 2701- 9

Adresse télégraphique - "GONTHLEY"

JOSEPH FORTIER

Fabricant-Papetier

Atelier de reliure, reliure, typogra-
phie, relief et gaufrage, fabrication
de livres de comptabilité. Formules
de bureau.

210 OUEST RUE NOTRE-DAME
(Angle de la rue S.-Pierre), MONTREAL

Bureau Principal

angle de la rue Dorchester ouest
et l'avenue Union, MONTREAL

DIRECTURS:

J.-Gardner Thompson, Prési-
dent et directeur gérant; Le-
wis Laing, Vice-Président et
Secrétaire; LI. Chevallier; A.-
A.-G. Dent, John Emo, Sir
Alexandre Lacoste, Wm. Mol-
son Macpherson, J.-C. Rimmer,
Sir Frédéric Williams-
Taylor, L.L.D., J.D. Simpson,
Sous-Secrét.



BRITISH COLONIAL

FIRE INSURANCE COMPANY

EDIFICE ROYAL, 2 PLACE d'ARMES, MONTREAL

CAPITAL AUTORISE, \$2,000,000

CAPITAL SOUSCRIT, \$1,000,000

Agents demandés pour les districts non représentés

LES TRIBUNAUX

JUGEMENTS EN COUR DE CIR- CUIT

J. Primeau v. E. Thérien, \$11.
I. Duchesne v. W. Laliberté, \$22.
J. Lévesque v. A. Lachapelle, \$29.
A. Duranleau et al v. F. Turner, \$29.
J. D. Cameron v. H. L. Lunan, \$20.
S. S. Margolesse v. M. Kaplan, \$45.
W. Choquette v. A. Provost, \$81.
W. Wilson Ltd v. O. Demers, \$42.
D. Bertrand v. A. Biron, \$32.
A. Mongeon v. L. Fontaine, \$13.
Mme M. M. Workman v. B. Chwartz, \$72.
Beaudoin Ltd v. C. Desjardins, \$58.
E. Boisclair v. L. Roch, \$25.
P. Bleau v. E. Lamontagne, \$30.
M. Frank v. A. Bousquet, \$30.
Can. Oil Co., Ltd. v. J. Béliisle, \$19.
A. Sayer v. E. Brand, \$27.
Garmaise Inc. v. N. Caravant, \$35.
J. H. A. Bohémier v. L. Deschamps, \$32.
J. Schwob et al v. M. Hicks & Co., \$41.
N. Sarrazin et al v. M. Larose, \$15.
C. H. Lavallée et al v. L. Lebeau, \$86.
Commissaires d'Ecoles, Coteau Saint-Pierre v. E. E. Laberge, \$10.
W. Tremblay v. A. Blackwood, \$40.
W. A. Robers v. A. Richard, \$42.
C. A. Archambault v. King Giametti, \$35.
J. Charette v. W. Charron, \$34.
F. E. R. David v. J. E. Chartrand, \$13.
J. A. C. Riopel v. Zénon Guilbault, \$30.
D. Turgeon v. Hector Pellerins, \$10.
D. Supple v. André Labelle, \$64.
Mme L. D. Maréchal v. Thos. Burke, \$54.
S. Christin v. J. O. Gauvreau, \$59.
Bissonnette Frère & Co. v. Noé Choquette, \$43.
Mme R. Lusignan et vir v. Jos. Goudreau, \$32.
Mme R. Lusignan, et vir v. Chs. Vallée, \$33.
J. G. Piché v. J. A. Lauzon, \$20.
J. G. Piché v. Charlemagne Jean, \$35.
A. Mercure v. Pierre Fortier, \$23.
I. Provencher v. Mme M. Perkins, \$20.
S. Vallée v. L. Marcotte, \$47.
G. Séguin v. A. Pilon, \$16.
J. O. Lusfier v. W. E. Bélair, \$56.
A. Dansereau v. P. P. Dulude, \$72.
M. L. H. v. P. Co. v. O. Boivin, \$14.
M. L. H. v. E. Elliott, \$37.
M. L. H. v. J. Parent, \$27.
M. L. H. v. G. Tremblay, \$11.
M. L. H. v. W. R. Douati, \$12.
J. A. Lecompte v. J. Valiquette, \$16.
S. Rasback v. N. Sazault, \$15.
Under Typewriter Co., Ltd., v. J. Brydges, \$99.
A. Chagnon v. Hepburn Bros., Ltd., \$22.
J. B. Carrière v. J. Brunet, \$57.
D. Prevost v. F. X. Carlos, \$39.
D. C. Brosseau & Co. v. Emile Pitre, \$32.
J. Charette v. Cie de Meubles Artistiques et Moulures, Ltd, \$86.
H. B. Lee v. Léonidas Dagenais, \$57.
R. Forest v. Donat Bélanger, \$48.
M. P. S. Corp. v. Back River Jockey Club, Ltd, \$28.
A. Champoux v. Ulric Bourassa, \$13.
Mme D. Thibaudeau v. A. Brisson, \$50.
R. Narbonne v. E. Beaupré, \$76.
Z. Moïse v. M. Barabé, \$23.
D. S. Perrin Co., Ltd. v. J. Béliisle, \$38.

L. Desrochers v. J. Thibault, \$31.
Kintb Brewery Ltd. v. H. Whitnall, \$49.
C. A. Archambault v. Mme A. Lamontagne, \$79.
R. Pesant v. A. Champagne, \$63.
G. Jackson v. A. Richard, \$19.
J. H. McKeown v. A. Coull, \$12.
R. N. Forte v. F. Carrière, \$70.
J. H. Valin v. F. Vanasse, \$58.
G. Vandéjac v. E. Pagé, \$14.
L. I. Déziel v. F. Paquette, \$21.
M. Feldman v. G. Sproule, \$17.
Garmaise Inc. v. Alb. Normandeau, \$26.
Montreal Merchant Service v. Jim. Elliott, \$27.
E. Bélanger v. J. B. D. Arcey, \$11.
W. Demontigny v. Eug. Brazeau, \$84.
F. Talbot v. Back River Jockey Club, Ltd., \$35.
C. Bisson v. Vincent McFall, \$35.
R. Ricci v. A. Plante, \$29.
P. A. Degroseilliers v. Nap. Bédard, \$86.
L. C. Pelletier et al v. A. B. Hindmarsh, aVudreuil, \$35.
L. Gohier v. Ludger Leclair, Saint-Laurent, \$27.
A. Steinman et al v. John Murphy, Verdun, \$30.
Hardware Ltée v. H. E. Frye & Co., Sherbrooke, \$68.
A. Strachan et al v. Mme L. E. Gagnon et vir, Outremont, \$34.
G. Séguin v. T. Pilon, Cholsy, \$16.
Lachine House Furniture Co. v. C. Demers, Lachine, \$66.
M. L. H. & P. Co. v. G. Cuthbert, Verdun, \$20.
M. L. H. & P. Co. v. M. Costello, Verdun, \$16.
M. L. H. & P. Co. v. W. Quesnel, Verdun, \$17.
M. L. H. & P. Co. v. J. W. Daignault, Verdun, \$13.
S. J. Carter v. J. Trépanier, Stukeley, \$14.
Andrew Baile Ltd. v. J. P. Severs, Westmount, \$71.

JUGEMENTS EN COUR SUPE- RIEURE

O. Lacroix v. C. A. Wilson, Montréal, \$140.
L. I. Sicard v. Oscar Lavigne, Saint-Lazare, \$316.
B. McLaughlin v. E. A. Charbonneau, Outremont.
Succession Pat. Montfield v. Jos. Lamelin, Montréal, \$34.
St. Jacques Tobacco Packing Co. v. J. D. Jacques, Montréal, \$158.
H. Lozeau v. Can. Carbide Co., Ltd., Montréal, \$700.
L. Ouellette v. Mtl. Loco. Works, Ltd., Montréal, \$250.
Mme H. A. Robertson et al v. A. S. Walker, Montréal, \$3,528.
A. Bastien v. C. P. R., Montréal, \$263.
L. A. Dumont et al v. N. M. Cantin et Presto Heater Co., Inc., Montréal, \$1,593.
Amédée Bourassa v. Donat Arcand, Montréal, \$1,410.
A. Feldman v. Chas. Godin, Montréal, \$188.
Charlotte Mongenais v. Alexandrine Gohier, Montréal, 1re classe.
Western Can. Flour Mills Co. v. L. Ro-

mitis, Montréal, \$1,167.
Jos. Maucaso v. Dom. Bridge Co., Montréal, \$100.
Larivière & Frère v. C. Henri Fourrier, Montréal, \$150.
Succession J. A. Massue v. Alfred Ladouceur, Montréal, \$203.
Chas. Redlick v. Ernest St-Pierre, Montréal, \$125.
Jean Dubuc v. Alph. Provost, Montréal, \$120.
Ls. Berger v. Ls. Schnier, Montréal, \$149.
Alice Scott v. H. Holiday, Westmount, \$200.
Adéard Fortier v. Gen. E. W. Wilson, Montréal, 1re classe.
Chas. Dubé v. Gen. E. W. Wilson, Montréal, 1re classe.
John Maroni v. Gen. E. W. Wilson, Montréal, 1re classe.
Louis Paquette v. Gen. E. W. Wilson, Montréal, 1re classe.
Henri Fugère v. Gen. E. W. Wilson, A. J. Illeuve v. Gen. E. W. Wilson, Montréal, 1re classe.
Hy. Wm. Dodd v. Gen. E. W. Wilson, Montréal, 1re classe.
Jos. Paulicci v. Gen. E. W. Wilson, Montréal, 1re classe.
Jos. Fortin v. Gen. E. W. Wilson, Montréal, 1re classe.
Emiliano Ciarraro v. Gen. E. W. Wilson, Montréal, 1re classe.
M. Darochelle et al v. Gerty Shenker, et Mme Morris Resnick, Montréal, \$540.
V. Fierrari v. C. P. R., Montréal, \$1,890.
Ville Saint-Michel v. Soc. du Boulevard Pie IX, Ltd., Montréal, \$26,524.
Céline Laurin v. Alfred Pickering, Montréal, \$112.
Mme H. M. Meyer v. Lazarus Millman, Montréal, \$5,506.
Oswald Robert v. ict. Dufault et Geo. Reed, Montréal, \$4,500.
Succession Médéric Laurier v. Achille Chrétien-Zaugg, Montréal, \$1,755.
Petit & Petit, Ltd v. D. Demers, Beloeil, \$300.
F. Bloom v. Wilf. Demers, Montréal, \$142.
Barrett Co., Ltd v. Back River Jockey Club, Ltd., Montréal, \$187.
Légaré Auto Ltd v. T. O. Byerly, Westmount, \$1,885.
Monongaela de Beaujeu et al v. Lily Fiset, Montréal, Mme Ls. Vachon et Alfred Perrault, Montréal, \$1,000.
C. A. Sharpe, Ltd. v. Antime aVlin, Montréal, \$301.
Crédit Foncier v. A. Leclair, Lachine et Pointe Claire, \$5,301.
Dom. Properties, Ltd. v. Helen Knowles et Mme D. H. Scott, Montréal, \$2,115.
St. Lawrence Flour Mills Co., Ltd v. Oliva Biron, Saint-Jean Deschallons, \$555.
L. Paquette v. Albert Faustin, Montréal, \$130.
Adéline Rhéaume v. Damien Lalonde, Montréal, \$6,210.
Ls. Désy v. Félix Vanasse, Montréal, \$105.
W. Chartrand v. Roméo Patry, Rex Shoe, Montréal, \$3,439.
M. Wolcysyn v. Can. Steel Foundries Co., Ltd., Montréal, \$170.

Table Alphabétique des Annonces

American Pad & Textile 4	Caron, L.-A. 30	Fairbank 7	Maxwells, Limited . . . 25
Anchor Cap 10	Charbonneau & Cie . . . 12	Fontaine, Henri 30	McArthur 23
Assurance Mont-Royal 28	Church & Dwight 4	Fortier, Joseph 28	McCaskey System . . . 18
Baker & Co. (Walter) . 8	Cie d'Assurance Mutuel- le du Commerce 28	Gagnon & L'Heureux . 30	Montbriand, L.-R. : . . 30
Banque d'Hochelega . .	Cie Impériale Enreg. . . 11	Garand, Terroux & Cie. 30	Nova Scotia Steel Co. . 26
. Couverture	Clark, Wm. 8	Gonthier & Midgley . . 28	Paquet et Bonnier . . . 30
Banque d'Hochelega . . 26	Cluett, Peabody 11	Hall Coal 8	N. Poulin & Cie 30
Banque Nationale 26	Connors Bros. 12	Handy Collection Asso- ciation 30	Rolland & Fils, J.-B. . . 30
Banque Molson 26	Couillard, Auguste . . . 30	Imperial Tobacco 13	St-Amour, Ernest 30
Banque Provinciale . . 26	Denis Iron & Wire Works Co. 24	Jonas & Cie, H.	Steel of Canada 25
Benoit et De Grosbois 28	Dionne's Sausages 8	. . . Couverture intérieure	Sun Life of Canada . . . 28
Birkett & Son 18	Dom. Canners (Ltd.) . . 3	Lake of the Woods . . .	Thompson 22
Borden Milk . Couverture	Dominion Glass Co., Ltd. 7 Couverture . .	Tanglefoot 15
British Colonial Fire Assurance 28	Dunn, Wm. H., Limited 9	La Prévoyance 28	Wagstaffe, Ltd. 5
Brodeur, A. 8	Dubrulle Mfg. Co. . . . 10	Leslie & Co., A C. 23	Western Ass. Co. 28
Brodie & Harvie 8	Eddy, E. B. & Co. 9	Liverpool-Manitoba . . 28	Wisintainer & Fils . . . 25
Brunet, J., Ltée 8	Esinhart & Evans, Ltd. 28	Mathieu (Cie J.-L.) . . . 8	York Mercantile 6
Canada Life Assurance Co. 28			

Maison fondée en 1870
AUGUSTE COUILLARD
IMPORTATEUR DE
Ferrermerie et Quincaillerie, Verres
à Vitres, Peinture, etc.
Spécialité: Po les de toutes sortes
Nos 232 à 239 rue S.-Paul
Ventes 12 et 14 S. MONTREAL

La maison n'a pas de commis-voyageurs
et fait bénéficier ses clients de cette écono-
mie. Attention toute spéciale aux com-
mandes par la malle. Messieurs les mar-
chands de la campagne seront toujours
servis au plus bas prix du marché.

L.-A. CARON, Téléphone Bell
MAIN 3570
Comptable licencié
Institut des Comptables et Au-
diteurs de la Province du Québec
48, Notre-Dame-O., Montréal

Main 7080
PAQUET & BONNIER
Comptables Liquidateurs, Audi-
teurs, Prêts d'argent, Collection
Chambre 501
120 St Jacques MONTREAL

New Victoria Hotel
H. FONTAINE, Propriétaire
QUEBEC
L'Hôtel des Commis-Voyageurs.
Plan Américan. Taux, à partir de \$2.00

GARAND, TERROUX & CIE
Banquiers et Courtiers
48 rue Notre-Dame-Ouest, Montréal

L.-R. MONTBRIAND
Architecte et Mesureur,
230 rue S.-André, Montréal.

ERNEST ST-AMOUR
Curateur et Liquidateur de Faillites
Commissaire pour Québec
Edifice Banque de Québec
No. 11 Place d'Armes, MONTREAL
Téléphone Main, 3235.
Chambres 713-714.

GAGNON & L'HEUREUX
COMPTABLES LICENCIÉS
(CHARTERED ACCOUNTANTS)
Chambres 315, 316, 317, Edifice
Banque de Québec
11 Place d'Armes, MONTREAL
Téléphone Bell Main 4912.
P.-A. GAGNON, C.A.
J.-ARTHUR L'HEUREUX, C.A.

Vient de Paraître
**ALMANACH ROLLAND, AGRI-
COLE, COMMERCIAL ET
DES FAMILLES**
— 52^e Année —
Publié par la
COMPAGNIE J.-B. ROLLAND
& FILS,
MONTREAL.

La nouvelle édition de cet Almanach ne le cède en
rien sur ses devancières, car on y trouve avec tous
ses nombreux renseignements d'usages, un choix
judicieux de conseils pratiques, anecdotes, oeuvres
inédites de nos meilleurs auteurs: "Le Village et la
Ville", par S. Clapin; "Marrains et Fillons", par A.
D. DeColles; "Un héros inconnu", par R. Girard;
"Polycarpe", par A. Bourgeois; article sur l'Alcool-
isme, par le Dr. J. Gauvreau, etc.
Cet Almanach déjà si populaire restera encore au
rang des plus précieuses publications de ce genre.
PRIX
15c, — franco par la malle, 20c.

TEL. MAIN 1950 CHAMBRE 405.
Collections et Achats de Comptes
HANDY COLLECTION ASSOCIATION: 71A Rue St-Jacques, Montréal
Edm. Chaput, Gérant, BUREAUX DU SOIR: Jos. Mayer, H. C. S.,
1517 Papineau 154 Marquette

**Volaille Vivante, Oeufs Frais
Pondus et Plume**
Demandés par
P. POULIN & CIE
MARCHÉ BONSECOURS, MONTREAL
Remises Promptes. Pas de Commission.
Demandez les prix par lettre.

Le Capital et l'Intérêt de ces Obligations sont garantis par la propriété immobilière de tous les citoyens catholiques de Montréal.

OBLIGATIONS à 6 p.c.

de la

COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

\$2,500,000.00

répartis en

\$1,500,000 d'Obligations

Payables en or dans cinq ans

et en

\$1,000,000 de Bons du Trésor

Payables en or dans cinq ans

INTERET PAYABLE SEMI-ANNUELLEMENT

LE 1er NOVEMBRE ET LE 1er MAI, CHAQUE ANNEE.

Ces valeurs sont maintenant offertes pour souscription populaire, au pair et sans frais ni commission.

Le patriotisme et l'intérêt de chacun devraient être d'accord pour conseiller l'achat de ces obligations à tous ceux qui peuvent le faire.

Comme sécurité, c'est un placement de tout premier ordre, donnant le double du revenu payé à l'épargne.

Les souscriptions par montants de \$100, \$500 ou \$1,000, aux Obligations et aux Bons du Trésor de la "Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, sont reçues au Bureau-Chef de

LA BANQUE D'HOCHELAGA

et à toutes ses succursales de Montréal et de la Province de Québec ainsi qu'aux endroits suivants seulement :

BUREAU CENTRAL de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, 87 rue Sainte-Catherine-Ouest, M. Aymé Lafontaine, Sec.-Trés. Tél. Est: 1371.

1. **DISTRICT EST:** M. J.-M. Manning, Dir.-Sec., No 191 rue Stadacona. Tél. Lasalle: 470.
2. **DISTRICT NORD:** M. J.-P. Labarre, Dir.-Sec., No. 2060 rue Saint-Denis. Tél. St-Louis 8735.
3. **DISTRICT OUEST:** M. A.-G. Robitaille, Dir.-Sec., No 298 Ave. Colbrooke. Tél. Westmount: 4360.

Toutes communications, toutes demandes de renseignements supplémentaires devront être adressées A. M. Aymé LaFontaine, Secrétaire-Trésorier du Bureau Central de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, 87 rue Sainte-Catherine-Ouest, Casier Postal 476.



DITES à votre clientèle qu'elle peut sans crainte apprêter gâteaux et pâtisseries avec la Farine de Guerre. La nouvelle farine réglementaire ne nuira en rien au bon succès de la cuisinière. Le gâteau, tarte ou pouding qu'elle se propose de faire est de succès assuré avec la nouvelle farine **FIVE ROSES**.

Beaux Gâteaux et Belles Pâtisseries avec la Nouvelle Farine **FIVE ROSES**

Marque Gouvernementale

Cette marque favorite est maintenant fabriquée selon les instructions du Gouvernement. Mais le nom "Five Roses" qui, pendant plus d'un quart de siècle, a été l'assurance positive de sa qualité supérieure, est encore votre protection. Les recettes contenues dans **LA CELEBRE CUISINIÈRE FIVE ROSES** serviront sans modification essentielle à l'usage de la nouvelle farine **FIVE ROSES** et la ménagère sera assurée de bons résultats.

Lake of the Woods Milling Company, Limited

Fabricants de Farine "Five Roses"

CANADA

Canada Food Board Licence Nos 11-14